

**REPUBLIQUE DU SÉNÉGAL**

**Un peuple – Un but – Une foi**

-----  
**MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES**

.....  
**COMITÉ TECHNIQUE**

.....  
**ELABORATION DU DOCUMENT DE STRATEGIE DE REDUCTION DE LA PAUVRETE**  
-----

**DOCUMENT DU GROUPE THÉMATIQUE 3**

**CREATION DE RICHESSE**

**Octobre 2001**

**AVEC L'APPUI DE  
MGP Cabinet Conseil**

# SOMMAIRE



<b>PREAMBULE</b>	<b>4</b>
<b>Première partie - INTRODUCTION ET CONTEXTE DE L'ETUDE</b>	<b>5</b>
<b>Deuxième partie - LES PRINCIPAUX SECTEURS DE CREATION DE RICHESSE</b>	<b>9</b>
<b><u>LE SECTEUR PRIMAIRE</u></b>	<b>10</b>
<b>I - SOUS SECTEUR « AGRICULTURE »</b>	<b>10</b>
1.1 - Présentation du secteur	10
1.2 - Les objectifs à moyen et long termes	10
1.3 - Les obstacles structurels	11
1.4 - Les objectifs prioritaires pour lutter contre la pauvreté	12
1.5 - Stratégies proposées pour atteindre ces objectifs	14
<b>II - SOUS-SECTEUR « ELEVAGE. »</b>	<b>18</b>
2.1 - Présentation du sous-secteur	18
2.2 - Les objectifs à moyen et long termes	18
2.3 - Les obstacles structurels	19
2.4 - Les objectifs prioritaires pour lutter contre la pauvreté	20
2.5 - Stratégies proposées pour atteindre ces objectifs	21
<b>III - SOUS-SECTEUR « PECHE »</b>	<b>22</b>
3.1 - Présentation du sous-secteur	22
3.2 - Les objectifs à moyen et long termes	23
3.3 - Les obstacles structurels	25
3.4 - Les objectifs prioritaires pour lutter contre la pauvreté	26
3.5 - Stratégies proposées pour atteindre ces objectifs	27
<b>IV - SOUS-SECTEUR «Ressources Naturelles et Environnement »</b>	<b>29</b>
4.1 – Présentation	29
4.2 - Les Objectifs à moyen et long terme	29
4.3 - Les obstacles structurels	29
4.4 - Les objectifs prioritaires pour lutter contre la pauvreté	30
4.5 - Stratégies proposées pour atteindre ces objectifs	30
<b><u>SECTEUR SECONDAIRE</u></b>	<b>33</b>

<b>I – SOUS-SECTEUR « ARTISANAT »</b>	<b>33</b>
1.1 - Présentation du sous-secteur	33
1.2 – Les Objectifs à moyen et long termes	33
1.3 - Les obstacles structurels	34
1.4 – Les objectifs prioritaires pour lutter contre la pauvreté	36
1.5 – Stratégie proposées pour atteindre ces objectifs	36
<b>II – LE SOUS-SECTEUR « INDUSTRIE »</b>	<b>38</b>
2.1 – Présentation du sous-secteur	38
2.2 - Objectifs prioritaires	38
2.3 - Stratégie de développement industriel	39
<b>III – LE SOUS-SECTEUR « ENERGIE »</b>	<b>42</b>
3.1 – Introduction	42
3.2 – Stratégies proposées	42
<b>IV – LE SOUS-SECTEUR « MINES »</b>	<b>44</b>
4.1 – Présentation du sous-secteur	44
4.2 - Les objectifs à moyen et long terme	44
4.3 - Les obstacles structurels	44
4.4 - Les objectifs prioritaires de lutte contre la pauvreté	45
4.5 - Stratégies proposées	45
<b><u>LE SECTEUR TERTIAIRE</u></b>	<b>47</b>
<b>I - LE SOUS-SECTEUR « COMMERCE »</b>	<b>47</b>
<b>II – LE SOUS-SECTEUR « TOURISME »</b>	<b>48</b>
<b>III – LE SOUS-SECTEUR « TELESERVICES»</b>	<b>49</b>
<b>Troisième partie : LES MESURES D’ACCOMPAGNEMENT</b>	<b>50</b>
<b>Quatrième partie : INDICATEURS DE SUIVI</b>	<b>59</b>
<b>ANNEXE</b>	

## **P R E A M B U L E**

Ce rapport final provisoire est articulé autour de quatre grandes parties.

L'introduction traite de la problématique « création de richesse, croissance et réduction de la pauvreté ». Le Consultant propose au Groupe Thématique un argumentaire pour justifier le choix de secteurs d'activités susceptibles de générer une croissance forte du PIB avec un effet positif sur le recul de la pauvreté. Le Consultant a bien voulu tenir compte des avis pertinents des membres du Groupe en élargissant ce choix sectoriel. Malheureusement, il n'a pas pu avoir possession de toutes les contributions écrites qui étaient attendues sur ce point, notamment en ce qui concerne le secteur de la distribution.

La seconde partie traite des secteurs économiques de création de richesse selon un plan d'exposé comportant une présentation sectorielle générale (caractéristiques, principaux atouts, principales entraves), un exposé des objectifs généraux et spécifiques à la lutte contre la pauvreté, les stratégies et les plans d'actions subséquents. Les nouvelles orientations ont, dans certains cas, été extraites des documents officiels (Conseils Interministériels, Discours-programmes du Premier Ministre, Lettres de Politique Sectorielle) ou des résolutions des concertations nationales sectorielles organisées, il y a moins d'un an.

La troisième partie porte sur les stratégies complémentaires ou de renforcement. Il s'agit là, de domaines horizontaux d'intervention : développement des investissements, des exportations, recours aux technologies HIMO, à l'emploi et à la fiscalité.

La proposition des indicateurs de suivi fait l'objet de la quatrième partie. Elle pourra être enrichie et précisée à la lumière des résultats du Groupe macroéconomique et de celui sur le « suivi des conditions de vie des ménages ». Cette coordination est nécessaire pour articuler les indicateurs de programmes (niveau sectoriel), de résultats (macroéconomique) et les moyens de vérification (sources de données pour observer et renseigner les indicateurs).

Le groupe a décidé de ne pas produire de plan d'action chiffré et de donner en annexe des indications sur les programmes sectoriels en cours ou projetés.

Dans sa forme actuelle, le présent rapport final respecte les indications du plan d'exposé retenu par le Comité technique pour les différents Groupes thématiques.

**LA DIRECTION TECHNIQUE DE MGP-AFRIQUE**

## ***Première partie***

# **INTRODUCTION ET CONTEXTE DE L'ETUDE**

La pauvreté est un phénomène complexe qui comprend, dans tous les cas où elle est manifeste, une dimension économique marquée par la faiblesse des revenus et de la consommation des populations considérées comme « pauvres ».

Le diagnostic de la pauvreté au Sénégal a permis de connaître le profil caractérisé par :

- une forte prévalence nationale : 65,3% de la population et 58% des ménages vivent en dessous du seuil de pauvreté ;
- une prévalence nettement plus forte dans les régions autres que Dakar où elle se situe entre 68% et 87%.
- une prévalence de la pauvreté en milieu rural : 80% des ménages pauvres résident en zone rurale ;
- une prévalence de 33,4% en milieu urbain et de 85,6% en milieu rural. Le phénomène est donc préoccupant dans les deux milieux.

D'une manière générale, la pauvreté s'est aggravée entre 1990 et 1994, passant d'une prévalence de 33% à 58% sur la période. Cette situation contraste avec les résultats macro-économiques obtenus et conduit à s'interroger sur l'efficacité de la croissance réalisée sur la réduction de la pauvreté.

Au Sénégal, les analyses faites pour tenter d'identifier les déterminants de la pauvreté montrent bien l'importance du facteur « insuffisance de revenus » à côté d'autres, telles l'insuffisance voire l'absence de l'accès aux services de base<sup>1</sup>. Mais malgré la croissance réalisée, celle-ci n'a pas eu l'effet escompté sur l'amélioration des indicateurs sociaux.

Dans la mesure où la croissance conduit à une augmentation générale des revenus dans l'économie, elle peut être considérée comme un élément déterminant de la lutte contre « la pauvreté de revenus », à condition de satisfaire certains critères parmi lesquels celui d'avoir un impact positif réel sur les revenus des pauvres.

A partir des données de l'ESAM<sup>2</sup>, on a pu vérifier l'assertion suivante: « sous l'hypothèse que l'inégalité des revenus ne change pas, une hausse de 1% du PIB par tête entraîne une baisse de l'incidence de pauvreté de 0,9%. »

Au-delà de l'accroissement de la richesse nationale, l'objectif recherché dans les programmes de lutte contre la pauvreté doit aussi être la pleine intégration des pauvres comme **sujets** autant que comme **bénéficiaires** dans le système économique domestique.

---

<sup>1</sup> Diagnostic de la pauvreté au Sénégal ; Comité technique du DSRP ; mars-2001.

<sup>2</sup> Voir « Diagnostic de la pauvreté au Sénégal » p.13

Les stratégies pouvant conduire à l'atteinte de cet objectif doivent tenir compte de la structure sectorielle (quels secteurs économiques vont porter la croissance) et spatiale (quelles zones géographiques du pays ) des déterminants de la croissance.

Plus que le niveau de la croissance, ce sont les modes de création et de répartition de richesse qui auront une influence plus décisive sur l'allègement de la pauvreté. Le mode de croissance compatible avec une réduction significative et durable de la pauvreté doit tenir compte des principales caractéristiques et des facteurs déterminants du phénomène.

Il s'agira de développer une stratégie de création de richesse qui tienne compte à la fois de la nécessité d'avoir une valeur ajoutée nationale relativement importante et suffisamment redistributive<sup>3</sup>. Cette redistribution en faveur des pauvres visant à réduire les inégalités dans la répartition des revenus peut être appuyée par des mesures fiscales en faveur des pauvres (incitations fiscales à l'entrepreneuriat, aux activités génératrices de revenus des programmes de lutte contre la pauvreté et défiscalisation des faibles revenus). Dans ce cadre, le choix des secteurs porteurs de la croissance à privilégier revêt une grande importance.

Les critères de ce choix seront dictés par l'impact du développement de ces secteurs sur les populations, notamment les franges les plus exposées au phénomène de pauvreté : taille de la population occupée par l'activité, potentiel de croissance de cette dernière et les effets de sa croissance sur les revenus des pauvres. Les activités du secteur primaire (agriculture, élevage, pêche et forêts), de l'industrie et de l'artisanat paraissent les plus aptes à satisfaire ces critères en milieu rural.

Cependant, on assiste aujourd'hui au développement d'une « pauvreté urbaine autonome » générée par le chômage chronique (jeunes et adultes), les pertes d'emplois, les réductions nominale et réelle de revenus.

Il faudra s'attaquer à ces déterminants de la pauvreté en milieu urbain. Il s'agira, d'une part, de favoriser les activités génératrices de revenus et d'emplois par la promotion des technologies à haute intensité de main d'œuvre dans les travaux et investissements publics notamment et, d'autre part, de stimuler le développement des initiatives privées grâce aux PME.

L'identification des activités ou domaines d'activités résultant de cette option de création de richesse pour réduire la pauvreté porte à retenir :

---

<sup>3</sup> Les effets de répartition ne peuvent plus être considérés comme des paramètres exogènes à la croissance et que la règle fiscale viendra corriger par la suite. Le modèle « croissance d'abord et répartition ensuite » n'a pas été efficace.

- le secteur primaire, dans une dynamique intersectorielle, avec tous les autres secteurs susceptibles de contribuer à son essor : industrie, hydraulique, transports, artisanat, etc. Le point de départ de cette activité est le lieu de la ressource qui se trouve fatalement en milieu rural,
- l'industrie et l'agro-industrie pourront être développée aussi bien en milieu urbain et qu'en milieu rural,
- les opportunités de développement des initiatives privées (génératrices d'emplois) dans les autres secteurs économiques : mines, énergie, bâtiments et travaux publics, nouvelles technologies. Ces opportunités peuvent être réalisées aussi bien en milieu urbain qu'en milieu rural.

En définitive, la stratégie de création de richesse pour lutter contre la pauvreté en milieu urbain et rural reposera sur les axes suivants :

- une croissance économique forte, suffisante pour avoir un impact quantitatif remarquable sur la prévalence nationale de la pauvreté ;
- une croissance qui repose sur des secteurs qui ont un impact important et durable sur l'amélioration des revenus en milieu rural ;
- une croissance génératrice d'emplois, portée par l'investissement et les exportations.

Toutes les initiatives qui vont supporter la croissance doivent, naturellement, bénéficier d'un environnement économique et institutionnel favorable et attrayant. Les stratégies d'accompagnement proposées participent de cette logique.



## **Deuxième partie**

### **LES PRINCIPAUX SECTEURS DE CREATION DE RICHESSE**

La prise en compte des facteurs tels que les caractéristiques et déterminants de la pauvreté au Sénégal, les liens entre la croissance et le recul de la pauvreté, les indications du groupe thématique sur le cadrage macroéconomique permettent d'identifier les secteurs d'activité qui paraissent les plus propices à impulser une croissance forte, génératrice de revenus et d'emplois pour les pauvres aussi bien en milieu rural qu'en milieu urbain.

Il importe de préciser ici que les sous-secteurs ont été examinés sous l'angle privilégié de leur apport à la lutte contre la pauvreté par la création de richesse. Il s'est donc agi d'une revue sélective des politiques et stratégies de développement sectoriel.

Dans un premier temps, les secteurs les plus susceptibles de porter une croissance qualifiée ont été identifiés et analysés dans le détail : le secteur primaire et quelques activités du secteur secondaire. Les stratégies de développement des autres secteurs économiques, relevant du tertiaire notamment, ont juste été rappelées. Sans être particulièrement ciblées par notre étude, elles participent néanmoins à la création de richesse et vont aussi, dans une certaine mesure, contribuer à la réduction de la pauvreté.

## **LE SECTEUR PRIMAIRE**

### **I - SOUS SECTEUR « AGRICULTURE »**

#### **1.1 - Présentation du secteur**

L'agriculture sénégalaise occupe plus de 60 % de la population sénégalaise, mais traverse, depuis plus de deux décennies, une crise structurelle profonde (décroissance de l'ordre de -2,6% sur la période 1995/1998), qui affaiblit l'ensemble de l'économie nationale.

Au début des années 60, la contribution du secteur agricole à la constitution du PIB s'élevait à 30% ; elle atteint, aujourd'hui, à peine 10%. Malgré sa contribution réduite au PIB au cours de ces dernières années, le secteur agricole continue de jouer un rôle majeur dans l'économie par son apport à l'amélioration de la sécurité alimentaire nationale, par la fourniture de nombreuses matières premières à l'agro-industrie (arachide, coton...), par l'absorption d'une partie de la production du secteur industriel et semi industriel et de l'artisanat de service (engrais, pesticides, matériel agricole...) et par l'occupation des deux tiers de la population active nationale.

#### **1.2 - Les objectifs à moyen et long termes**

Les objectifs et stratégies officiels sont, aujourd'hui, ceux issus du Programme d'Ajustement Sectoriel Agricole (PASA) adopté en 1995 et clairement exprimés entre autres dans :

- *la Lettre de Déclaration de Politique Agricole (LDPA)* de 1996, qui poursuit un objectif de sécurité alimentaire, d'accroissement des revenus en milieu rural et de durabilité des ressources naturelles ;
- *la lettre de politique institutionnelle du secteur agricole (LPI)* en 1998 , axée sur la mise en place d'institutions de développement agricoles capables de faire des Organisations de Producteurs, les partenaires privilégiés du monde rurale, de promouvoir un entrepreneuriat agricole dynamique et renforcé et de recentrer l'Etat sur ses missions de services publics.

La réalisation de ces objectifs passe, entre autres, par la mise en œuvre d'actions de :

- relance des filières agricoles, notamment :
  - les céréales qui contribuent directement à la sécurité alimentaire,

- l'arachide, le coton, les productions horticoles, qui participent à la sécurité alimentaire par l'amélioration du revenu en milieu rural ;
- limitation de la dégradation des ressources naturelles et le redressement de la fertilité des sols ;
- mise en œuvre d'un système de gestion des terroirs apte à garantir une exploitation pérenne et rationnelle des ressources naturelles, à travers la régénération des sols, la mise en œuvre d'un plan d'action foncier pour une gestion durable des ressources naturelles ;
- professionnalisation des acteurs ;
- plus grande efficacité dans la gestion des interfaces institutionnels (Etat, organisme inter-professionnels, intégration des filières, secteur privé), mais aussi une plus grande articulation avec le secteur agro-industriel.

Ces axes stratégiques sont mis actuellement, en œuvre dans les projets de nouvelle génération soutenus par le Programme des Services Agricoles et d'Appui aux Organisations de Producteurs (PSAOP), avec comme objectifs d'améliorer l'accès au marché des producteurs ou organisations de producteurs, de promouvoir un cadre réglementaire et législatif approprié et de mettre en place un service de conseil rural (ANCAR).

### **1.3 - Les obstacles structurels**

L'agriculture Sénégalaise est confrontée à certaines tendances lourdes et plusieurs contraintes qui continuent de peser sur ses performances. Ces tendances sont aujourd'hui :

- la baisse tendancielle de la pluviométrie ;
- la baisse constante des prix aux producteurs, ce qui se traduit par la recherche d'une augmentation de la production, par l'adoption de techniques peu utilisatrices en capital (engrais), mais fortement destructrice du capital foncier du fait d'une forte pression.
- la baisse des rendements et des productions, la paupérisation et l'endettement croissant des populations rurales ;

Les contraintes quant à elles, sont de différents ordres :

- techniques (la régression du paquet technologique, la faiblesse voire l'absence d'encadrement des populations, la dégradation des sols, la faible disponibilité en semences, la vétusté du matériel agricole entre autres),
- institutionnel et social (*les difficultés à rendre opérationnel, dans les délais, les programmes et projets de développement comme le PISA perçu comme un catalogue de projets, sans synergie, ni cohérence globale et stratégie d'ensemble, la faiblesse managériale des organisations inter-professionnelles dans les filières de production, le croît démographique de 2,7% dépassant celui de la production agricole ; l'exode rural qui réduit la main d'œuvre rurale, les difficultés d'accès de la femme rurale à la terre et aux autres facteurs de production, mais également sa longue marginalisation dans les programmes de développement ; du fait qu'en général, l'appui technique et la formation développés bénéficient surtout aux hommes*),
- financier et économique (*la faiblesse des revenus limitant la capacité d'épargne et d'investissement en milieu rural ; la détérioration des termes de l'échange des prix des produits agricoles, le lourd endettement des producteurs, les coûts élevés des facteurs de production limitant l'intensification agricole, l'inadaptation du crédit agricole etc.*).

Conjuguées à d'autres facteurs (mauvaise organisation des circuits de commercialisation, absence et/ou la mauvaise qualité des pistes de productions, d'infrastructures de stockages et de transformation ; etc.), ces faiblesses de l'agriculture sénégalaise sont à l'origine du déséquilibre financier et de l'absence de compétitivité des filières notamment celles tournées vers

#### **1.4 - Les objectifs prioritaires pour lutter contre la pauvreté**

Etant donné que les causes de la pauvreté et du sous-emploi en milieu rural sont multiples et cumulatives, il est nécessaire de proposer des orientations transversales et des stratégies globales sur l'ensemble des facteurs qui conditionnent l'amélioration de la sécurité alimentaire, l'investissement, l'éradication de la pauvreté et le sous-emploi en milieu rural.

Les principaux objectifs à retenir dans ce sous-secteur sont :

- ❑ **Réaliser la sécurité alimentaire** ne procède pas uniquement de l'augmentation de la production. La prévention et la réduction des pertes post-récoltes, une bonne transformation, ainsi que de meilleures conditions de distribution y concourront également.
- ❑ **Rationaliser la commercialisation** des produits agricoles qui embrasse la manutention et le

transport, le conditionnement, le contrôle de qualité pour faciliter les opérations de vente et répondre aux besoins des différents consommateurs, le stockage pour équilibrer les récoltes de caractère saisonnier avec la demande à la consommation de caractère continu, est également un impératif important de sécurité alimentaire.

La commercialisation agricole comprend aussi la vente aux agriculteurs des facteurs de production et intrants. En effet, un bon système de commercialisation doit s'attacher à élargir l'éventail de consommateurs et d'industriels desservis et ouvrir, ainsi, aux producteurs, des débouchés en expansion.

- **Intensifier la production agricole :** l'utilisation de nouvelles technologies pour la modernisation des exploitations agricoles et l'intensification des productions végétales et animales et l'amélioration des systèmes d'approvisionnement en intrants, ainsi que la formation et le conseil agricoles.
- **Adapter le financement de l'agriculture :** les besoins de financement pour la soudure, l'exploitation agricole, le stockage, les micro-réalisations, ne sont pas toujours couverts par les mécanismes institutionnels du crédit et peuvent conduire à des emprunts onéreux et à une relative dépendance des emprunteurs. Il est donc nécessaire de soutenir des approches décentralisées d'épargne et de crédit en liaison ou en complémentarité avec la CNCAS.
- **Développer des synergies inter-sectorielles :** il s'agit, à partir du moment où l'agriculture est considérée comme un système socio-économique ouvert, de rechercher une plus forte convergence des sous systèmes et de développer les dynamiques inter-sectorielles, existantes, d'une part, avec le secteur de l'hydraulique rurale, les mines et l'énergie et ;d'autre part, avec l'industrie et l'artisanat rural.
- **Développer l'agro-industrie,** l'industrialisation de l'agriculture et le développement des industries de transformation des matières premières agricoles sont deux processus indissociables. Le potentiel de développement des industries agricoles et alimentaires tient au fait que le pays possède beaucoup de potentialités dans le domaine des matières premières agricoles.
- **Développer l'hydraulique rurale** les importantes ressources en eau, sont irrégulièrement réparties en qualité comme en quantité. D'importants besoins en eau restent à couvrir pour les populations rurales et les secteurs de l'économie nationale à forte dépendance hydrique, notamment l'agriculture. Aujourd'hui, le patrimoine national d'infrastructures hydrauliques

rurales comprenant des barrages de retenue, des milliers de forages-puits équipés (motos-pompes / pompes manuelles), doit être étendu.

- ❑ **Préserver l'environnement écologique** ; les systèmes agricoles doivent être adaptés aux conditions particulières de sol et de climat, ainsi qu'aux besoins de la population, pour maximiser les rendements et réduire le plus possible la dégradation.

### **1.5 - Stratégies proposées pour atteindre ces objectifs**

#### **❑ Au plan institutionnel**

Au niveau des organisations paysannes : il faut développer la professionnalisation des acteurs qui passe par la création ou le développement d'une Organisation Professionnelle agissante et reconnue tant par les agriculteurs, les pouvoirs publics que par les partenaires économiques.

Le renforcement des cadres de concertation interprofessionnels doivent être des lieux d'échanges de données économiques et financières, de communication entre les partenaires impliqués dans toutes les opérations de production, de commercialisation et de transformation.

#### **❑ Au plan du financement**

Adapter et développer une approche décentralisée des « marchés financiers ruraux ». Car, les activités agricoles s'insèrent dans un monde rural où de multiples relations techniques commerciales et financières existent entre commerçants, artisans, transporteurs, paysans aisés et petits producteurs agricoles. Il conviendra également de chercher à accroître le niveau des flux financiers disponibles.

#### **❑ Au plan de la commercialisation**

Il est capital d'organiser des systèmes de distribution qui répondent à leurs besoins. L'amélioration des marchés et des circuits de distribution procède de mesures générales concernant :

- la formation et l'information des agriculteurs et des commerçants ;
- l'orientation de la production ;
- la création de marchés de gros bien équipés ;
- la normalisation et le contrôle de qualité des produits adaptés aux exigences des destinataires ;
- le désenclavement des zones de production ;

- un fonds ou une ligne de crédit destinée à la réhabilitation du transport routier (camions et gros porteurs).

#### ☐ **Au plan foncier et des aménagements hydro-agricoles**

Pour un développement durable de l'agriculture, en parfaite harmonie avec une gestion durable des ressources naturelles, les mesures suivantes doivent être prises par les pouvoirs publics (État et représentants collectivités locales) :

- assurer la sécurisation du producteur pour la jouissance des terres et des fruits de ses investissements personnels en lui attribuant des garanties sur le sol ;
- délimiter les communautés rurales pour éviter les conflits ou les litiges éventuels, en dotant les services du Cadastre de moyens suffisants pour accomplir cette mission ;
- créer un cadre juridique, au niveau des communautés rurales, qui incite réellement à la bonne conservation et à la bonne utilisation des ressources naturelles dans le cadre d'une approche de développement rural concerté à la base et pour une meilleure gestion des terroirs villageois ;
- la réalisation et la gestion des investissements structurants par l'État et les collectivités locales avec la participation des bénéficiaires ;
- associer le génie militaire dans les grands travaux de masse (endiguement, chenaux, etc.) et la promotion des Entreprises locales ;
- réhabiliter les aménagements les plus anciens ;
- mettre en place un fonds d'entretien des aménagements ;
- baisser le coût de la redevance hydraulique ;
- développer la petite irrigation autour des zones de forages et des bassins de rétention grâce à une politique d'hydraulique rurale plus imaginative<sup>4</sup>.

#### ☐ **Au plan de l'approvisionnement en intrants**

Sans remettre en cause l'option de l'État de confier au secteur privé la commercialisation des intrants agricoles, il est nécessaire d'accompagner cette orientation en :

---

<sup>4</sup> Approfondir les concepts d'Oasis autour des forages et autres sources d'eau, et d'Agropole avec les Projets du réseau hydrographique national, et le Projet Sénégal Agricole.

- procédant à un contrôle de qualité des intrants agricoles,
- assurant une meilleure identification et expression de la demande d'intrants,
- procédant à un diagnostic sur le réseau réel de distribution par région et ses difficultés de fonctionnement,
- soutenant par quelques actions bien choisies des programmes mobilisateurs d'intensification qui comporteront :
  - des lignes de crédit et des fonds spéciaux (garantie, bonification, calamités) et des actions de renforcement sur le crédit décentralisé auprès des GIE, et coopératives ;
  - un programme de soutien aux transporteurs routiers
  - un renforcement des structures de concertation
  - un organisation des achats groupés des intrants par les organisations faîtières.

#### □ **Promotion de la petite industrie et de l'agro-industrie en milieu rural et semi urbain**

Cette stratégie repose sur la promotion de petites et moyennes industries et la recherche des synergies avec l'artisanat en particulier pour tout ce qui touche à l'approvisionnement de biens et services et la mise à disposition du matériel agricole (machines et outils).

Les mesures nécessaires à la promotion des industries qui interviennent en amont et en aval du processus de production agricole :

- une recherche d'allègement de la charge fiscale au niveau de la production (engrais, pesticides, matériels agricoles, aliments de bétail, produits vétérinaires), de la transformation (produits nécessaires au fonctionnement de l'industrie, son équipement et ses pièces détachées) et de l'administration (ordinateurs et consommables) ;
- une disponibilité de l'énergie et de l'eau en milieu rural, comme à la ville, à un prix qui facilite les activités de production (pompage de l'eau notamment) et de transformation (fonctionnement des décortiqueuses et des moulins). Il est nécessaire, voire indispensable, de promouvoir des programmes en matières d'énergies nouvelles et renouvelables (énergie solaire, biogaz en zone sub-humides) ;
- une amélioration des conditions actuelles de transport par la mise en place d'un réseau routier praticable toute l'année et simplification des contrôles routiers pour gagner du temps ; il s'agira d'aménager les routes et pistes reliant les zones de production aux lieux de transformation et de consommation.



## □ Promotion de l'hydraulique rurale

Stratégie de réduction des contraintes du secteur en :

- développant les programmes de barrage anti-sel ;
- mettant en place de programme de gestion et de maintenance des ouvrages hydraulique ;
- valorisant les bas fonds, des eaux de forages, des bassins de rétention ;
- créant des sociétés d'hydrauliques villageoises de fonçage de puits, etc. ;
- construisant des forages intégrant les besoins agricoles.

## □ Préservation de l'environnement

Stratégie globale d'aménagement pour l'ensemble du terroir ou du bassin versant dans lequel on se situe en agissant sur :

- la protection des bassins versants et la limitation des feux de brousse ;
- la salinité des terres agricoles ;
- la désertification et la reconstitution du couvert forestier par l'agroforesterie ;
- l'aménagement des parcours du bétail, l'espacement judicieux des points d'eau et la réglementation de la taille des troupeaux ;
- l'exploitation clandestine du charbon de bois et du bois de chauffe ;
- le défrichage des champs et la cueillette du miel sont ;
- la déforestation anarchique ;
- la gestion du domaine forestier (les formations forestières non classées, les forêts classées, les périmètres de reboisement et de restauration) doit être confiée aux collectivités locales ;
- les actions de renforcement du potentiel de production des produits forestiers de cueillette, notamment, par des actions villageoises de reboisement, de regarnis, d'enrichissement des forêts naturelles, de protection de la régénération naturelle (lutte contre les feux de brousse et la divagation du bétail).

## II - SOUS-SECTEUR « ELEVAGE. »

### 2.1 - Présentation du sous-secteur

Le sous-secteur de l'élevage constitue une composante importante de l'agriculture. Il peut se décomposer en plusieurs filières représentatives des activités qui s'y déroulent. On peut citer, principalement, les filières suivantes : *bétail et viande* ; *lait* ; *cuirs et peaux* ; *avicole* ; *équine et asine* ; *apicole*.

On estime à 300.000 ménages, soit 30% du nombre total, la population qui s'occupe de l'élevage toutes filières confondues. Les activités d'élevage sont pratiquées sur toute l'étendue du territoire de manière extensive, avec cependant quelques expériences d'intensification très localisées.

La valeur ajoutée moyenne procurée par le sous-secteur de l'élevage est estimée, durant les dix dernières années, à 113,4 milliards de FCFA ; cela correspond à 6,5% du PIB et 35,25% du PIBA.

Une Lettre de Politique de Développement de l'Élevage a été élaborée en juillet 1999. Le plan d'action y annexé définit six objectifs stratégiques à atteindre à l'horizon 2003.

Le taux de croît des dix dernières années affiche une croissance moyenne de l'ordre de 2,86%, supérieur au taux de croissance démographique du Sénégal. L'évolution positive de la contribution du sous-secteur au PIB national montre que l'élevage contribue plus à la création de richesse qu'à l'équilibre de la balance commerciale.

### 2.2 - Les objectifs à moyen et long termes

Le Sénégal s'est engagé dans une dynamique de rupture, à travers une série d'ajustements et de réforme, pour créer les conditions d'une croissance forte et durable et d'assurer la viabilité financière extérieure et intérieure du sous-secteur de l'élevage.

A cet effet, des mesures concrètes sont préconisées, il s'agit entre autres mesures, de procéder ou favoriser :

- ***au plan du financement***, l'état s'engage à faire passer, d'ici à 2005, la part de financement du sous-secteur de l'élevage de 4,71% à 9,7% du volume total des investissements alloués au secteur primaire ;

- **au niveau du crédit**, il est prévu la mise en place de lignes de crédits spécifiques pour le développement des différentes filières pour favoriser et inciter le secteur privé à s'impliquer d'avantage ;
- **au plan de l'organisation**, des mesures visant à améliorer les circuits de commercialisation sont prises ;
- **au plan sanitaire**; il est question de structurer les services de l'élevage afin de leur permettre d'assurer correctement les missions de contrôle et d'inspection ;
- **au plan réglementaire**, la poursuite de la politique de libéralisation des soins et de la médecine vétérinaire est maintenue.

La réalisation des mesures arrêtées se fera par la mise en œuvre effective des instruments que sont : le Programme agricole, les projets financés par le Budget Consolidé d'Investissement (PADA, PACDAO), les projets bénéficiant de concours extérieurs tels : le PACE, le PAPEL, PRODAM , le Programme Spécial National de Développement de l'Elevage (PSNDL), le Programme Nationale d'Infrastructures Rurales (PNIR), le Programme Spécial de Sécurité Alimentaire (PSSA) et le Programme de Soutien aux Services Agricoles et d'Appui aux Organisations de Producteurs (PSAOP).

### **2.3 - Les obstacles structurels**

L'offre nationale de viande est passée de 20kg/an/habitant à 11,6kg/an/habitant de 1960 à nos jours. La filière lait connaît aussi une régression du niveau de consommation annuelle per capita passant de 42 litres d'équivalent lait en 1993 à 26 litres actuellement. Ces tendances à la baisse ont pour origines certaines contraintes qui entravent la bonne marche du sous-secteur. Dans le cadre de cette étude, on va sérier ces entraves en tenant compte des aspects techniques, institutionnels, organisationnels et réglementaires.

#### **2.3.1 - Obstacles techniques**

Les contraintes techniques peuvent être analysées sur les plans sanitaire, alimentaire et génétique.

- ❑ **au plan sanitaire**, malgré des efforts très louables sur le plan zoosanitaire, on note la persistance de certaines maladies enzootiques ;
- ❑ **au plan alimentaire**, la principale contrainte est liée à une insuffisance de pâturage et de points d'eau fonctionnels. Les sous produits agricoles et l'aliment de bétail du fait de leur coût élevé ne peuvent constituer une alternative au pâturage. En conséquence, cette carence nutritionnelle occasionne une perte économique<sup>5</sup> estimée à environ 20 milliards FCFA .
- ❑ **au plan génétique**, il convient de signaler les faibles performances laitières et viandeuses de nos races locales.

---

<sup>5</sup> Source :DP : Travaux préparatoires du X<sup>e</sup> Plan (Septembre 2000).

### **2.3.2 – Obstacles liés au financement et au crédit**

La principale contrainte identifiée est liée à la faiblesse des investissements publics en direction du sous-secteur de l'élevage ; le volume des investissements<sup>6</sup> publics annuellement impartis au sous-secteur de l'élevage tourne autour de 4% du volume global des investissements du secteur agricole. En outre, le système de crédit en vigueur au niveau de la CNCAS est jugé inadapté par les professionnels du sous-secteur.

### **2.3.3 - Obstacles organisationnelles**

Du fait de la transhumance des éleveurs, c'est un maillon important de la chaîne qui ne peut bénéficier d'information et de formation spécifique. L'éloignement entre les zones de production (Ferlo : zone sylvo pastorale ) et celles de consommation constitue un handicap.

### **2.3.4 – Obstacles réglementaires**

La principale contrainte est l'inadéquation des textes législatifs et réglementaires dans le contexte de libéralisation actuelle. La libéralisation a aussi entraîné la reprise de l'importation, principalement de la viande de volaille sous forme de «morceaux de découpe» (cuisses, ailes), ce qui met en péril la production locale moins compétitive.

## **2.4 - Les objectifs prioritaires pour lutter contre la pauvreté**

Dans la perspective d'une meilleure contribution du sous-secteur à l'objectif global de lutte contre la pauvreté, les objectifs stratégiques<sup>7</sup> suivants sont fixés :

- l'assurance par la sécurité alimentaire ;
- l'efficacité économique (production, commercialisation, institutions) ;
- l'équité dans les rapports de prix, les termes d'échange ville – campagne et l'accès à la terre et aux ressources naturelles ;
- la gestion de l'environnement pour un maintien du capital foncier, la préservation des bases productives et l'amélioration des systèmes de production.

Les emplois créés par les investissements privés (agréés par le guichet unique), de l'ordre de 3 milliards de FCFA, génèrent annuellement environ 210 emplois<sup>8</sup>.

---

<sup>6</sup> Source : Etude du Groupe de Réflexion Stratégique (GRS).

<sup>7</sup> Direction de la Planification du MEF, Document Préparatoire X<sup>e</sup> Plan.

<sup>8</sup> **Sources** : Direction de la Planification :TP du X<sup>e</sup> Plan.

D'un point de vue nutritionnel, l'élevage contribue à la sécurité alimentaire des populations rurales par la fourniture de protéines animales en quantité importante.

Les activités d'élevage contribuent de 55 à 70% des ressources en milieu rural ; et au delà du fait que l'élevage constitue une épargne sur pied très importante, il participe également, de façon efficace, à la création de richesse.

## **2.5 - Stratégies proposées pour atteindre ces objectifs**

La stratégie de développement de l'élevage devra être fondée sur des espaces homogènes, de la complémentarité entre l'élevage et les autres activités productives et aussi des dynamiques macro économiques. A cet effet, la configuration des systèmes de production animale, les niveaux des producteurs ainsi que leurs objectifs commandent une adaptation zonale des actions pour que les contraintes et les potentialités soient prises en compte. Ainsi, il convient de retenir les quatre zones suivantes : (i) la zone silvo pastorale, (ii) la zone du Sénégal oriental, (iii) la zone des Niayes, du delta et de la petite côte et enfin (iv) les autres zones (bassin arachidier, Casamance, Moyenne et Haute vallée, etc.)

Pour être opérationnelle, la stratégie de relance du sous-secteur devra prendre en compte l'ensemble des espaces animales et des systèmes de production en recherchant le développement et l'intensification du commerce des productions domestiques.

Aussi, les actions et mesures à entreprendre devront-elles être guidées par un véritable aménagement du territoire qui exploiterait les différentes potentialités en tenant compte de leurs inégalités et de leur complémentarité.

Enfin, des mesures d'accompagnement intéressant les acteurs des filières, les produits et les consommations intermédiaires devront compléter le dispositif mis en œuvre dans le cadre de la stratégie de relance.

### **III - SOUS-SECTEUR « PECHE »**

#### **3.1 - Présentation du sous-secteur**

Le sous-secteur de la pêche au Sénégal regroupe trois branches d'activités : *la pêche maritime, la pêche continentale et l'aquaculture. Cependant, l'essentiel des activités porte sur la pêche maritime qui est d'un poids considérable sur l'économie du pays.*

La pêche, par sa forte contribution dans les finances publiques et dans l'accroissement des exportations et la création d'emplois dans le secteur, notamment en faveur des populations les plus touchées par la pauvreté, joue un rôle important dans l'économie et au sein de la société. La pêche procure une activité rémunératrice à 1 actif sur 6 (17% de la population active) soit environ 600 000 personnes au Sénégal.

La pêche maritime et ses activités connexes jouent un rôle crucial dans le processus de création de richesse nationale en contribuant, de façon déterminante, à la formation du Produit Intérieur Brut et à la croissance. C'est ainsi qu'en 1999, le chiffre d'affaires global du secteur a atteint 293 milliards de FCFA, dont plus de 108 milliards de valeur au débarquement et 185 milliards de FCFA de recettes d'exportation.

Actuellement, le sous-secteur représente environ **11% du PIB du secteur primaire** et **2,5% du PIB total**.

La **pêche artisanale** réalise 77% des prises débarquées sur l'ensemble du littoral. Elle assure l'approvisionnement du marché local et 50% des besoins des industries exportatrices basées à Dakar (unités à terre). La pêche artisanale a des effets induits très remarquables dans l'économie du pays :

- elle entretient plusieurs corps de métiers : pêcheurs artisanaux, transformatrices et mareyeurs. Ces opérateurs sont la plupart du temps organisés en groupements ;
- elle génère des emplois directs et indirects qui profitent aux groupes cibles de la lutte contre la pauvreté : femmes et jeunes ;
- elle contribue substantiellement à l'amélioration de la balance commerciale.

La **pêche continentale** constitue une branche où les activités, artisanales pour l'essentiel, se pratiquent surtout dans la Vallée du Fleuve Sénégal, les bolongs du Sine-Saloum, la Moyenne et Haute Casamance, les bassins de l'Anambé et la Haute Gambie. Elle présente les caractéristiques suivantes :

- elle occupe entre 50 000 et 70 000 personnes et contribue au ralentissement de l'exode rural ;
- les captures sont de l'ordre de 37 000 tonnes dont 14 000 tonnes en eau douce et le reste en eau saumâtre ;
- ces tonnages débarqués contribuent à l'auto-suffisance alimentaire en poissons des populations rurales.

L'activité comprend principalement trois composantes : la pisciculture, la crevetticulture et l'ostréiculture). Elle a été introduite par le biais de projets mais son essor tarde à se concrétiser du fait d'une absence de suivi, de coordination et d'un défaut de maîtrise des techniques vulgarisées.

### **3.2 - Les objectifs à moyen et long termes**

Les objectifs de développement du secteur participent de la finalité d'un développement durable de la pêche au Sénégal. Ils peuvent être regroupés en deux composantes essentielles que sont la gestion des ressources halieutiques d'une part et, d'autre part, le développement du secteur avec la participation des acteurs.

En matière d'**appui institutionnel**, les principaux objectifs concernant directement le Département en charge du secteur sont les suivants :

- doter le MPTM de moyens lui permettant d'assurer efficacement sa mission d'orientation, de réglementation et d'assistance du secteur ;
- ouvrir les voies d'un dialogue permanent et plus constitutif entre l'Administration des pêches et la Profession.

En ce qui concerne les **infrastructures de la pêche artisanale** :

- permettre aux professionnels de la pêche artisanale, producteurs, mareyeurs, transformateurs, d'exercer leurs activités dans des conditions optimales, compatibles avec un marché au potentiel à l'exportation très important et mais également très exigeant en matière de qualité ;
- soutenir et renforcer l'effort de développement de la pêche artisanale, première source d'approvisionnement des populations et des usines de traitement.

Dans le cadre de la **formation des ressources humaines du MPTM et de l'interprofession** :

- renforcer la capacité analytique et décisionnelle du MPTM et de la Profession ;
- améliorer la compétitivité des différentes filières en renforçant le niveau de formation des opérateurs et en l'adaptant aux évolutions du secteur ;
- préserver l'emploi des marins sénégalais sur les navires de commerce étrangers.

Dans le domaine de la **protection et de la surveillance des pêches maritimes** :

- doter le Sénégal d'un système de contrôle satellite qui permettrait aux services concernés, outre leurs missions de protection et de surveillance de la ZEE, de mettre en œuvre des tâches d'assistance à la sécurité maritime internationale, d'identification et de lutte antipollution.

En matière de **recherche halieutique** :

- apporter aux bénéficiaires et en particulier au MPTM, les avis de gestion sur la ressource et les systèmes d'exploitation halieutique, afin d'optimiser les stratégies et tactiques des acteurs et d'asseoir les conditions nécessaires à un développement durable du secteur pêche ;
- permettre aux utilisateurs de disposer d'éléments récents sur l'état des stocks halieutiques et sur leur gestion optimale ;

En ce qui concerne les **statistiques de pêche**, les objectifs sont :

- améliorer la lisibilité à moyen et long terme du secteur (tant biologique qu'économique) sur la base d'informations statistiques fiables et récentes.

Pour **l'aquaculture**, il est souhaité de :

- Créer un substitut significatif et pérenne à la pêche maritime en termes d'offre, de création de valeur ajoutée et d'apport en devises.

En ce qui concerne le **financement du secteur** des pêches :

- améliorer l'éligibilité des dossiers présentés aux banques et aux caisses mutuelles de crédits et à diminuer les taux de sorties appliqués aux professionnels du secteur des pêches maritimes ;



- permettre aux professionnels de la pêche industrielle, incluant les armateurs, les mareyeurs et les transformateurs, de procéder aux investissements nouveaux pour le renouvellement de leurs équipements, de rééquilibrer leurs besoins en fonds de roulement et de finaliser leurs programmes de mise aux normes européennes.

### **3.3 - Les obstacles structurels**

Les contraintes majeures du sous-secteur, par branche d'activités, sont les suivantes :

#### **□ Au niveau de la ressource**

- l'exiguïté des zones de pêches face à l'importance des activités de pêche et la raréfaction de la ressource, ce qui accentue la pression et exaspère les conflits ;
- la surexploitation des ressources démersales côtières ;
- la dépendance des programmes de recherches des ressources des accords de pêche avec l'Union Européenne ;
- la faible connaissance de l'état actuel des différentes ressources de la ZEE ;
- la dégradation continue des zones côtières (pollution, destruction des habitats marins, érosion côtière...).

#### **□ Au niveau du contrôle et de la surveillance**

- la difficulté d'assurer un contrôle permanent et efficace des zones de pêches ;
- l'insuffisance et la vétusté des moyens de surveillance.

#### **3.3.1 - Principales contraintes de la pêche maritime artisanale**

- l'insuffisance des infrastructures de base dans les centres de pêche (aires de débarquement, moyens de conservation et de transport des produits, pistes de production...) ;
- l'importance des pertes après capture liée à la déficience de certaines techniques ou technologies ;
- la mauvaise hygiène dans le traitement des produits ;
- l'insuffisance de la formation et la faiblesse organisationnelle des acteurs des différentes filières ;

- la réticence des pêcheurs artisans à l'application de mesures de sécurité en mer.

### **3.3.2 - Principales contraintes de la pêche industrielle**

- l'état d'obsolescence de l'armement et de la flotte nationale ;
- les difficultés d'approvisionnement des unités à terre ;
- la faiblesse de la valeur ajoutée et de la productivité ;
- le manque de compétitivité de certains produits sur le marché international.

#### **□ Au niveau institutionnel**

- l'existence d'un cadre institutionnel et inapproprié face aux nouvelles exigences apparues avec le développement du secteur ;
- l'inadaptation des systèmes de financement des activités de pêche artisanale et industrielle.

### **3.3.3 - Principales contraintes de la pêche continentale**

Les entraves suivantes au développement de cette activité ont été identifiées :

- une baisse de production liée à la surexploitation de la ressource, à la baisse de pluviométrie et aux modifications de l'écosystème, consécutives à la mise en place des barrages ;
- un parc piroguier vétuste ;
- un recours à des techniques archaïques ;
- un enclavement des sites de pêche ;
- une absence d'un système de financement adéquat

## **3.4 - Les objectifs prioritaires pour lutter contre la pauvreté**

Parmi les objectifs assignés au secteur, certains paraissent plus directement liés à la réduction de la pauvreté dans sa dimension économique :

- la gestion durable et la restauration des ressources halieutiques ;
- la satisfaction de la demande nationale ;
- la valorisation maximale des ressources ;
- la qualification des professionnels du secteur ;

- la mise à la disposition des professionnels du secteur, d'instruments financiers susceptibles de satisfaire les besoins d'investissement et d'exploitation dans des conditions compatibles avec la viabilité financière des activités de pêche.

### **3.5 - Stratégies proposées pour atteindre ces objectifs**

Les objectifs sus-mentionnés pourront être atteints grâce aux stratégies issues des concertations nationales, sur le développement du secteur, initiées en novembre 2001.

La stratégie qui a été ainsi définie est axée sur une utilisation rationnelle et responsable des ressources de pêche, une meilleure protection et un environnement institutionnel plus adapté aux exigences de développement du secteur et une coopération internationale avantageuse.

Elle présente l'avantage d'avoir, sur une base de large consensus national et d'une approche participative, identifié les problèmes et proposé des solutions à toutes les étapes du cycle de l'activité de pêche, de l'amont à l'aval : captures, exploitation-transformation et commercialisation.

#### **3.5.1 - Assurer la gestion durable de la pêche et de l'aquaculture et la viabilité des pêcheries**

- Restaurer le patrimoine halieutique national dégradé ;
- prévenir les risques d'effondrement des stocks ainsi que de dégradation de l'environnement et de la biodiversité aquatiques ;
- renforcer les capacités techniques et managériales des administrations et organisations professionnelles de la pêche et de l'aquaculture.

#### **3.5.2 - Satisfaire la demande nationale en produits halieutiques**

- Développer la pêche continentale dans les zones hydro-géologiques favorables ;
- développer l'aquaculture vivrière et l'aquaculture de rente (marine et continentale) dans les zones à fort potentiel aquacole, dans le respect des écosystèmes et de la biodiversité aquatiques ;
- favoriser le débarquement des produits halieutiques sur le territoire national ;
- favoriser la diffusion des produits halieutiques sur toute l'étendue du territoire national ;

### **3.5.3 - Améliorer et moderniser les conditions d'exercice de la pêche artisanale**

- Améliorer l'approvisionnement du marché en équipements et matériels de production (moteurs, pirogues, etc.) ;
- renforcer la sécurité des pêcheurs, des embarcations et de leurs activités en mer et en milieu continental ;
- renforcer les capacités techniques et organisationnelles des pêcheurs ;
- aménager des infrastructures multi-fonctionnelles.

### **3.5.4 - Valoriser la production halieutique**

- Réduire les pertes post-captures en mer et terre ;
- promouvoir et diversifier les produits et les marchés porteurs de forte valeur ajoutée ;

### **3.3.5 - Développer un système durable de financement de la pêche et des activités aquacoles**

- Développer un système durable de financement de la pêche artisanale, maritime et continentale ;
- développer un système durable de financement de la pêche industrielle ;
- développer un système durable de financement des activités aquacoles.

### **3.5.6 - Renforcer la coopération internationale en matière de pêche et d'aquaculture**

- Développer, avec les pays voisins, la coopération en matière de pêche et d'aquaculture.

## **IV - SOUS-SECTEUR «Ressources Naturelles et Environnement »**

### **4.1 – Présentation du sous-secteur**

Le Sénégal, pays sahélien, est confronté à la problématique de la pauvreté dans un contexte de relative abondance de ressources naturelles dont la valorisation permettrait d'asseoir les bases du développement économique et social du pays.

On peut citer parmi les plus importantes :

- les formations végétales forestières qui varient, du nord au sud, allant du type sahélien au type guinéen, avec toutes les variantes de peuplements de type soudanien. Si le domaine classé représentait une superficie d'environ 31,71% du territoire, pour un potentiel estimé à 13.900.000 m<sup>3</sup> de bois sur pied, il faut dire que la plupart de ces formations forestières est dans un état de dégradation avancée<sup>10</sup> ;
- les ressources en eau de surface (fleuve Sénégal, fleuve Gambie, casamance) offrent un potentiel irrigable de plus de 300.000 ha ; Les ressources hydro-géologiques disponibles sont importantes et estimées à 600 milliards de m<sup>3</sup>.
- les ressources halieutiques sont jugées abondantes
- le Sénégal recèle aussi d'importantes ressources minières jusque là inexploitées.

### **4.2 - Les Objectifs à moyen et long terme**

La politique de gestion des ressources forestières et pastorales est axée autour de deux objectifs fondamentaux à long et moyen terme que sont :

- la sauvegarde de la faune et de la flore par leur protection efficace ;
- la satisfaction des besoins socio-économiques essentiels des populations par une exploitation rationnelle et durable de ces ressources.

### **4.3 - Les obstacles structurels**

Cette politique de gestion des écosystèmes s'est heurtée à deux obstacles majeurs que sont :

- la sécheresse et ses corollaires ;
- l'action de l'homme eu égard à un croît démographique élevé.

---

<sup>9</sup> source DEFCCS

<sup>10</sup> Les ressources végétales ont baissé de 7,4% entre 1980 et 1990

#### **4.4 - Les objectifs prioritaires pour lutter contre la pauvreté**

Deux objectifs fondamentaux peuvent être assignés à la politique de gestion des ressources naturelles et de l'environnement, dans ce contexte de lutte contre la pauvreté, à savoir :

- stopper la tendance à la dégradation des ressources naturelles et de l'environnement, par une plus grande implication des populations dans l'élaboration et la mise en œuvre de politiques et programmes de GRNE ;
- trouver un point d'équilibre entre la satisfaction des besoins des populations et le maintien de la biodiversité.

#### **4.5 - Stratégies proposées pour atteindre ces objectifs**

La prise de conscience généralisée de l'état de dégradation avancé des RNE, a suscité l'élaboration de stratégies et l'adoption d'outils tenant compte des préoccupations de durabilité dans la GRNE.

##### **4.5.1 - Les Outils**

Dans cette perspective, le pays s'est doté d'outils performants de référence dont l'appropriation reste opportune.

##### **□ Le PNAE**

Son élaboration est sous-tendue par deux objectifs principaux :

- intégrer les lignes directrices des politiques et programmes des différents cadres sectoriels, dans les orientations stratégiques de planification et de gestion de l'économie nationale ;
- déterminer les mécanismes d'articulation du PODES aux autres exercices de planification nationale à caractère sectoriel et identifier les procédures de prise en compte des mutations qui caractérisent le contexte socio-économique par des réajustements fondés sur des évaluations régulières.

## □ Le PAN/LCD

C'est la composante « désertification » du PNAE. De par son caractère transversal, il a intégré les orientations majeures contenues dans les autres exercices sectoriels tels que le plan d'action de l'élevage, le plan d'action foncier, le plan d'action forestier.

### 4.5.2 - Stratégie pour la conservation de la biodiversité

Il s'agit des mesures prises par le Gouvernement pour la mise en place d'un système de planification qui renforce la rigueur dans la gestion des ressources naturelles et de l'environnement.

Ce plan a été élaboré en réponse aux facteurs dénaturants qui ont modifié, de façon sensible, le potentiel de ressources naturelles et la biodiversité.

A coté de ces instruments, des projets ont été élaborés de façon à rendre opérationnels les principes de GRNE contenus dans les différents plans : PGCRN ; PRVF ; PROGEDE ; ACACIA ; CEINTURE VERTE ; CHANGEMENT CLIMATIQUE ; Etc.

### 4.5.3 - Mesures complémentaires

Pour réussir la coordination des interventions, des mesures complémentaires sont nécessaires ; il s'agit essentiellement de :

- **améliorer le cadre institutionnel et juridique** en mettant sur pied un cadre interministériel de coordination et d'harmonisation de la politique environnementale. Dans ce sens, il faut renforcer les capacités du CONSERE ;
- **reformer l'organisation du Ministère** en déconcentrant les services centraux, pour tenir compte du contexte de décentralisation ;
- **articuler les systèmes de planification**, en alliant surtout la planification régionale des ressources naturelles et de l'environnement notamment celle décentralisée avec les politiques industrielles, agricole, de l'éducation, de la santé, de lutte contre la pauvreté, etc. ;
- **intégrer l'agriculture et la GRNE**, car la réussite de la politique de GRNE dépend essentiellement des stratégies de développement du monde rural et du niveau d'intégration des systèmes de production ;

- **renforcer la gestion décentralisée** en matière d'aménagement de l'espace et en GRNE, en vue d'accroître l'autonomie financière et opérationnelle des collectivités locales dans ces domaines ;
- **optimiser les interventions de l'Etat** en définissant un cadre qui fixerait les normes et priorités en matière d'audit, d'étude d'impact, de management environnemental, etc. ;
- **valoriser les résultats de la recherche** ;
- **relever les défis en matière de déchets, de pollution et d'assainissement** ;
- **articuler la politique environnementale aux conventions internationales.**



## **SECTEUR SECONDAIRE**

### **I – SOUS-SECTEUR « ARTISANAT »**

#### **1.1 - Présentation du sous-secteur**

Le sous-secteur artisanat compte 77 927 entreprises regroupant au total 158 268 employés qui sont répartis dans 111 corps de métiers<sup>11</sup> (recensement de 1992). L'artisanat joue un rôle fondamental de régulateur de la conjoncture dans le processus de développement. Il contribue pour 12% à la production nationale avec un taux d'utilisation de la main d'œuvre urbaine qui varie de 30 à 60%.

Il est catégorisé en trois sections :

- la section production qui représente 68% des entreprises artisanales ;
- la section artisanat de services 19% ;
- la section artisanat d'art 13%.

Le sous-secteur artisanat est cependant caractérisé par son manque d'organisation. Les regroupements sous forme de GIE, d'association et de coopératives sont limités (6% des entreprises artisanales). Par contre, des organisations professionnelles fortes ont vu le jour. C'est le cas de la Fédération Nationale des Professionnels de l'Habillement (FENAPH), de l'Association des Femmes Restauratrices du Sénégal (AFRES), etc.

Depuis l'indépendance du Sénégal, la politique de l'Etat en matière de développement du secteur artisanal a évolué dans plusieurs sens pour aboutir en 1977 à la création de l'Union Nationale des Chambres de Métiers ( UNCM ) et les Chambres de Métiers Régionales (CMR) dont les organes de délibération sont composés exclusivement d'artisans démocratiquement élus par leurs pairs. Les chambres de métiers et l'union des chambres de métiers sont devenues fonctionnelles qu'à partir de 1981. Ils ont connu dès leur démarrage des difficultés de fonctionnement à cause d'une insuffisance de moyens financiers.

#### **1.2 – Les Objectifs à moyen et long termes**

L'objectif global du secteur est l'accroissement de ses performances en terme d'efficacité et de compétitivité internationale, afin qu'il joue pleinement son rôle dans le développement socio-économique du Sénégal et qu'il contribue efficacement à l'amélioration de la balance des paiements. Pour atteindre cet objectif, plusieurs objectifs intermédiaires ont été identifiés parmi lesquels on peut citer :

---

<sup>11</sup> On dénombre actuellement 129 corps de métiers

- le renforcement du **cadre institutionnel et réglementaire en le rendant plus favorable** à l'épanouissement du secteur. A ce titre, les chambres de métiers devront être réorganisées, rendus financièrement autonome et offrant à leurs membres des services de qualité. De même, l'environnement économique-juridique et réglementaire du sous-secteur devrait être assoupli avec une meilleure protection de la profession et de ses acteurs ;
- la relance et la redynamisation des actions de **formation en milieu artisanal** où il sera nécessaire de bien définir le statut de l'apprenti, de trouver les moyens de pérenniser les actions de formation des artisans et de leurs encadreurs dans un cadre approprié ;
- la mise en place d'un **système de financement attractif et adopté au secteur de l'artisanat** en assouplissant les conditions d'accès au crédit et en s'appuyant davantage sur des structures de financement décentralisés (SFD) techniquement et financièrement plus solides ;
- l'amélioration du niveau de **commercialisation des produits et services artisanaux** . La réalisation d'un tel objectif passera nécessairement par une meilleure conquête du marché local, des produits compétitifs au niveau international, une maîtrise des techniques modernes de vente et d'exportation et un plus grand nombre de participation de nos artisans à des foires, expositions et salons ;
- l'instauration d'un **cadre de transmission fluide de l'information et de sensibilisation permanente** entre les différents acteurs de l'artisanat. Cela suppose que les artisans adhèrent aux OPA et CM et qu'ils soient installés dans des sites aménagés, qu'il soit créé un cadre de concertation entre les différents intervenants du secteur et que des statistiques fiables sont disponibles avec l'existence de services d'information bien documentés et accessibles à tous les artisans.

### **1.3 - Les obstacles structurels**

Le sous-secteur artisanat a traversé plusieurs péripéties dans la recherche de sa voie de salut. Elle connaît, malheureusement, encore des difficultés pour son plein épanouissement. Ces difficultés communes à l'ensemble des composantes du sous-secteur, sont d'ordre technique, institutionnel et réglementaire.

### **1.3.1 – Contraintes techniques**

Les contraintes techniques du secteur sont observables dans divers domaines, parmi lesquels on peut noter :

- le domaine de l'encadrement et des infrastructures de base, principalement en matière de moyens de fonctionnement et d'autofinancement, mais également de disponibilité de sites aménagés pour les artisans ;
- le domaine des marchés, dont l'accès est souvent difficile pour les artisans particulièrement en matière de marchés publics ;
- le domaine du crédit, les difficultés d'accès sont principalement dues au manque de confiance des banques vis à vis du secteur, mais également à l'absence de structures de financement adaptées aux besoins du secteur ;
- la formation, la sensibilisation et l'information souffrent d'une insuffisance de moyens alors que le niveau de formation des artisans est très faible et que les agents des structures d'encadrement ont besoins de formation en gestion. Par ailleurs, la quantification du secteur est rendu difficile par des réticences dans la transmission d'informations fiables.

### **1.3.2 – Contraintes institutionnelles et réglementaires**

Les principales contraintes institutionnelles et réglementaires sont celles liées :

- à l'encadrement avec des faiblesses dans l'organisation, le fonctionnement et le financement des structures destinées à cet effet ;
- aux tentatives d'organisation et de régulation du secteur dont les procédures utilisées sont jugées complexes ;
- au statut social de l'artisan particulièrement en matière de protection sociale;
- à l'organisation de l'épargne du secteur principalement du fait que les systèmes d'épargne et de crédit mis en place en rapport avec les artisans n'ont pas le même niveau de structuration et n'offrent pas les mêmes garanties de fonctionnement que les banques de la place. Ils ne sont pas encore suffisamment armés pour jouer le rôle véritable qu'on attend d'eux.

#### **1.4 – Les objectifs prioritaires pour lutter contre la pauvreté**

Les objectifs prioritaires retenus dans le sous-secteur et dont la réalisation contribuerait de façon conséquente à l'accroissement des revenus des acteurs et par effets induits à la réduction de la pauvreté dans son ensemble, apparaissent dans plusieurs domaines :

- ❑ dans le domaine institutionnel, il s'agira de réorganiser les Chambres de métiers pour les rendre beaucoup plus fonctionnelles, adaptées aux préoccupations professionnelles des artisans et de renforcer leur capacité de production de services susceptibles de générer des ressources suffisantes pour assurer leur autonomie financière ;
- ❑ dans le domaine de la formation, l'objectif majeur est de trouver les moyens de pérenniser les actions de formation des artisans et de leurs encadreurs en techniques modernes et simples de production, de commercialisation, de gestion, de communication et d'encadrement, dans un cadre infrastructurel approprié ;
- ❑ dans le domaine du financement du sous-secteur, il s'agira de parvenir à mettre en place des structures de financement décentralisés (SFD) techniquement et financièrement très solides, de façon à gagner la confiance des artisans et de les amener à y adhérer massivement dès lors qu'il s'agit de leur propre instrument de financement ;
- ❑ dans le domaine de la commercialisation et des débouchés, l'objectif sera de mettre l'accent sur la qualité des produits artisanaux afin de les rendre plus compétitifs sur le marché international. Il s'agira, également, pour les artisans, de bien maîtriser les techniques modernes de vente et d'exportation.

Dans le domaine de l'organisation et le fonctionnement du secteur, les priorités se résument en l'aménagement systématique d'espaces réservés à l'artisanat dans les programmes de d'urbanisation et la création d'un cadre de concertation entre les différents intervenants du secteur (Organisations professionnelles, Etat, CM, UNCM, Bailleurs de Fonds...).

#### **1.5 – Stratégie proposées pour atteindre ces objectifs**

Pour atteindre les objectifs dans les domaines sus visés, un certain nombre de mesures devraient être prises par les autorités publiques mais également par les différents acteurs du secteur :

- ❑ **au niveau institutionnel, législatif et réglementaire**, les mesures à entreprendre tendraient à créer de nouveaux services rémunérés au niveau des CM, à accroître le coût des services existants, à inciter les artisans à adhérer aux CM et enfin à promouvoir un environnement juridique et économique favorable à l'épanouissement de l'entreprise artisanale;

- ❑ **au niveau de la formation et du perfectionnement**, il conviendrait de sensibiliser les partenaires financiers quant à la nécessité de pérenniser les actions de formations en direction de artisans et de leur encadrement, de réhabiliter et de moderniser les centres de formation ;
- ❑ **au niveau du financement du sous-secteur**, il s’agira de renforcer les capacités managériales des structures de financement décentralisées par la formation des agents et par le suivi-contrôle de leurs activités et d’adapter leur système de financement aux réalités du secteur ;
- ❑ **au niveau de la commercialisation et de la promotion des produits artisanaux** les mesures à entreprendre viseraient à améliorer la qualité des produits, à couvrir le marché local en créant un circuit de distribution ramifié à partir des villages artisanaux et en créant des centres de distribution décentralisés. Il s’agira, également, de promouvoir ces produits sur le marché international en participant aux foires, expositions, manifestations culturelles, festivals, etc. ;
- ❑ **au niveau de l’information et de l’organisation du secteur**, les mesures à prendre tendront à multiplier les actions de sensibilisation, d’information, d’éducation et de communication en milieu artisanal, à encourager les artisans à adhérer aux Organisations Professionnelles et à renforcer les capacités de négociation des CM, OP et CNCM.

L’ensemble de ces mesures qui sont consignées dans la lettre de politique sectorielle de l’artisanat n’ont pas encore été quantifiées par les professionnelles du secteur. Le ministère de tutelle est en phase de préparation des assises du sous-secteur. Ces assises, prévues pour le mois d’octobre 2001, devraient constituer la plaque tournante pour l’amorce d’un développement durable et harmonieux du sous-secteur artisanal.

## II – LE SOUS-SECTEUR « INDUSTRIE »

### 2.1 – Présentation du sous-secteur

Dans la phase de croissance soutenue que connaît l'économie depuis 1994, les industries exportatrices tirent avantage de la dévaluation pour autant que la baisse des cours mondiaux leur en laisse une marge. Le fait que la plupart des grandes entreprises exportatrices restent spécialisées dans l'exploitation d'avantages comparatifs naturels expose ainsi l'économie à une relative vulnérabilité.

Cette situation appelle à mettre davantage l'accent sur la diversification de la production manufacturière par le fait de PME/PMI d'exportation. Une telle restructuration de l'appareil de production devrait, par ailleurs, permettre à la fois de remédier au caractère chronique de la balance commerciale et de renforcer la capacité du secteur industriel à générer de nouveaux emplois pour la résorption du chômage et du sous-emploi. Pour ce faire, l'amélioration du cadre macroéconomique a besoin d'être accompagnée d'un renouveau de l'esprit d'entreprise. Les objectifs prioritaires à atteindre sont définis en fonction de ces objectifs globaux.

### 2.2 - Objectifs prioritaires

L'expérience accumulée par le Sénégal et les autres pays en développement depuis plus de quarante ans appelle à reconnaître comme prioritaires les objectifs ci-après :

- l'adoption d'une stratégie industrielle flexible à même de se concentrer, au fil des périodes, sur les industries et entreprises à haut potentiel ;
- l'appui au relèvement du niveau technologique et à la formation de capital humain dans les entreprises ;
- l'intégration des politiques de substitution aux importations et d'orientation vers les exportations dans une démarche globale de promotion de la compétitivité de l'économie.

Pour atteindre ces objectifs, il importe de tenir compte des défis et des opportunités liés à la mondialisation dans la mise en place de politiques efficaces de renforcement des capacités technologiques, humaines et financières des entreprises, principaux acteurs du développement industriel. Les actions ci-dessous concourent à la réalisation de ces objectifs :

- une plus nette orientation des investissements publics vers le relèvement de la productivité ;

- le ciblage de l'appui technique et des politiques de l'Etat à des entreprises et des branches judicieusement choisies ;
- l'appui aux industries liées à l'agriculture, notamment dans le but de réaliser la sécurité alimentaire dans un contexte de réduction du coût de la vie donc de stimulation de la demande solvable des populations pauvres ;
- l'établissement de relations de partenariat stratégique entre le secteur privé local et les entreprises étrangères dans les secteurs clés ;
- l'exploitation des opportunités offertes par l'intégration régionale et la coopération avec les pays voisins.

Les défis et opportunités liés à la mondialisation concernent, particulièrement, le commerce de produits industriels, les flux de capitaux étrangers, le transfert de technologie, l'aide publique au développement et des regroupements régionaux.

### **2.3 - Stratégie de développement industriel**

La stratégie de développement industriel repose sur une politique industrielle globale, des politiques de renforcement des capacités technologiques et organisationnelles, la formation de capital humain, la promotion de l'esprit d'entreprise et des PME/PMI, des mécanismes de financement appropriés et la participation du secteur privé au financement des infrastructures.

#### **2.3.1 - La politique industrielle**

La politique industrielle globale à privilégier comprend :

- l'identification des industries existantes ou potentielles qui peuvent être promues avec succès avec les ressources limitées disponibles ;
- le renforcement des capacités humaines et technologiques dont ces industries ont besoin ;
- la mise en place d'une stratégie de financement des activités de renforcement des capacités qui inclut la contribution des entreprises à ce financement ;
- la mise en place d'un dispositif d'appui aux entreprises et de suivi des performances de ces entreprises.

Des capacités technologiques et managériales accrues sont nécessaires pour satisfaire une demande de plus en plus éclatée et exigeante sur les marchés intérieurs comme extérieurs. Il faut davantage

innover, améliorer la qualité des produits sans sacrifier la compétitivité-prix. Les techniques appropriées ciblant le client, sont généralement plus intensives en facteur travail mais requièrent une coopération plus étroite entre l'Etat et les entreprises au sein desquelles des ressources humaines de qualité sont nécessaires pour tirer tout le parti de cette collaboration.

A l'échelle de l'entreprise, le développement industriel nécessite une gamme étendue de qualifications dans les domaines des finances, de l'exploitation, des approvisionnements, du marketing et de la gestion.

Pour permettre à l'appareil de production d'accéder à un palier supérieur du développement technologique, il y a lieu de généraliser l'éducation secondaire et la formation technique. Des programmes de formation professionnelle sont à mettre en oeuvre dans les entreprises tournées vers l'exportation. Des initiatives similaires doivent cibler les micro et petites entreprises. De même, les grandes entreprises devraient être incitées à investir dans la formation, au besoin à l'aide de fonds de qualification professionnelle, spécialement quand celles-ci sont disposées à faire bénéficier de cette formation à des PME/PMI.

Par ailleurs, l'expérience internationale montre qu'il importe d'intégrer les modules de formation professionnelle destinés aux PME/PMI dans des programmes comprenant l'accès aux crédits, l'appui technique et l'assistance en marketing. La gestion de ces programmes par des institutions de formation privées est mieux perçue par les associations d'entreprises.

Ces dernières s'avèrent être les meilleurs canaux de transmission aux entrepreneurs des informations sur la technologie et des autres programmes de promotion de l'esprit d'entreprise et des PME/PMI. Organiser autour des grandes entreprises des grappes de PME/PMI contribue à accroître la compétitivité de ces dernières sur les marchés internationaux. Ainsi, relever le défi de la mondialisation requiert une coopération plus étroite entre entreprises.

Au plan financier, l'accès insuffisant à un crédit formel approprié est une contrainte majeure au développement des micro et petites entreprises. Un programme de micro-crédit approprié devrait :

- être sponsorisé par une grande banque commerciale locale ;
- fournir un crédit sous formes de paquets financiers ;
- viser à devenir entièrement auto-financé et compétitif sous un horizon de deux à trois ans ;
- être géré par des agents de micro-crédit entièrement responsabilisés et basés dans les localités où le crédit est octroyé ;
- inciter au regroupement d'entreprises de même taille ou de taille différente.



### **III – LE SOUS-SECTEUR « ENERGIE »**

#### **3.1 - Introduction**

La disponibilité et l'accessibilité des différentes formes d'énergie favoriseraient un développement certain des activités de transformation, la création de richesse et d'emplois, pour promouvoir un développement durable en milieu rural et péri-urbain.

Dans le milieu rural, où l'incidence de la pauvreté est plus importante, l'électrification permet, non seulement, de répondre à la demande énergétique pour les besoins vitaux comme l'exhaure, l'irrigation, la transformation des produits agricoles et la création des PME/PMI, mais également, de faire évoluer la population vers des conditions de vie meilleures.

Par ailleurs, le développement de l'approvisionnement en combustibles domestiques permet de répondre au besoin vital de cuisson des aliments, mais également de générer des revenus pour les populations tout en améliorant leurs conditions de vie.

#### **3.2 – Stratégies proposées**

Les axes stratégiques prioritaires peuvent se définir comme suit :

##### **Axe stratégique N°1 : électrification rurale et création de richesse :**

1. développer les capacités de production (promotion de la force motrice dans les activités productives) ;
2. promouvoir le développement des activités de transformation et de conservation.

##### **Axe stratégique N°2 : combustibles domestiques et création de richesse**

1. responsabiliser davantage les populations dans la gestion des ressources forestières ;
2. mettre en valeur les ressources forestières au profit des populations riveraines ;
3. promouvoir la diversification des combustibles domestiques et de leurs vecteurs.

##### **Axe stratégique N°3: électrification rurale et amélioration des conditions de vie des populations**

1. accroître le niveau de commodité/confort des populations rurales ;
2. favoriser l'accès à l'eau pour l'alimentation et la production ;
3. améliorer les conditions de séjour des patients et de conservation des médicaments dans les centres de santé ;
4. améliorer les conditions d'études et l'accès à la communication ;

5. alléger les travaux de femmes pour qu'elles puissent s'orienter vers des activités génératrices de revenus.

**Axe stratégique N°4 : Combustibles domestiques et amélioration des conditions de vie des populations**

1. améliorer et sécuriser l'accès des populations aux combustibles domestiques ;
2. promouvoir une gestion rationnelle des consommations de combustibles domestiques ;
3. adapter l'offre en combustibles domestiques aux capacités des ménages.

**Axe transversal : mise en œuvre de la stratégie**

1. capitaliser les acquis des projets et programmes du secteur ;
2. assainir l'environnement institutionnel du sous-secteur des combustibles domestiques ;
3. améliorer le système d'information et de planification de l'approvisionnement en combustibles domestiques ;
4. contribuer à la mise en œuvre de la politique de décentralisation par la promotion de l'approche participative de la gestion des forêts ;
5. développer les infrastructures et services énergétiques par une implication du secteur privé, des associations villageoises et des collectivités locales ;
6. assurer le financement des activités de développement du sous-secteur énergétique.

## **IV – LE SOUS-SECTEUR « MINES »**

### **4.1 – Présentation du sous-secteur**

Le sous-sol du Sénégal recèle une grande variété de richesses minérales : phosphates, attapulгите, fer, or, cuivre, tourbe, silice, sables titanifères, calcaires, marbre et diverses roches pour la production de granulats nécessaires à la construction locale.

Les ressources les plus importantes connues sont : le phosphate et l'attapulгите ; fer (824.7 millions de tonnes) ; cuivre (100Mt) ; sable titanifère (34,14Mt) ; or (2,6 Mt ) ; tourbe (23, 750Mm<sup>3</sup>) ; grès (3,450Mt ) etc . .

De cet important potentiel minier, seuls le phosphate, l'attapulгите et les matériaux de construction connaissent actuellement une exploitation significative.

Le secteur minier représente globalement un chiffre d'affaires de plus de 100 milliards CFA et emploie plus de 2500 salariés permanents ; il contribue pour moins de 2 % du P.I.B du secteur secondaire et plus de 20 % des exportations des biens et des services.

Il est surtout caractérisé par un très faible développement de l'artisanat minier et de PME-PMI minières génératrices de revenu pour les populations pauvres.

### **4.2 - Les objectifs à moyen et long terme**

Les objectifs du secteur minier en rapport avec la réduction de la pauvreté au Sénégal à moyen et long termes sont :

- assurer un développement durable pour une mise en valeur rationnelle des ressources minières du pays ;
- favoriser l'émergence d'activités minières artisanales et semi-industrielles dans les régions à faible potentiel de développement ;
- contribuer à diversifier les sources de revenu des populations rurales en mettant l'accent sur la recherche de nouvelles applications aux substances à faible débouché ;

### **4.3 - Les obstacles structurels**

Le développement du secteur minier du Sénégal est rendu difficile par de nombreux obstacles dont les plus importants sont surtout de deux ordres :

#### □ **Au plan institutionnel**

- un système de régulation et de promotion du secteur minier aux faibles capacités ;
- un code minier moins attractif que ceux des pays concurrents ;
- des procédures d'acquisition de propriétés minières lourdes ;
- absence d'une politique minière cohérente et soucieuse d'un développement endogène à forte incidence sur les revenus nationaux .

#### □ **Aux plans technique et infrastructurel**

- faible articulation recherche-développement ;
- des projets de développement trop lourds en termes d'investissements ;
- des coûts élevés de l'énergie ;
- inexistence d'infrastructures de transport efficaces dans les zones à potentiel minier important ;
- une promotion insuffisante du potentiel et des ressources minières.

#### **4.4 - Les objectifs prioritaires de lutte contre la pauvreté**

Pour lutter efficacement contre la pauvreté, il faut non seulement appuyer les secteurs d'activités des pauvres déjà existants, mais également, favoriser l'émergence d'autres types d'activités à forte incidence sur la pauvreté. C'est pourquoi la lutte contre la pauvreté dans le secteur minier doit commencer par :

- encadrer les populations pauvres dans le cadre de leurs activités artisanales : orpaillage, poterie, taille de pierre, fabrication de briques etc. ;
- promouvoir et installer des PME-PMI orientées vers l'exploitation des ressources locales (or, fer, tourbe, sables titanifères, marbre, phosphates etc.) ;
- l'utilisation des ressources brutes en phosphate, dolomie, calcaire pour l'amendement des sols de culture pauvres, en particulier dans les régions à vocation agricoles ;
- rechercher de nouvelles ressources minérales.

#### **4.5 - Stratégies proposées**

Pour atteindre les objectifs prioritaires définis dans le cadre des activités minières, différentes stratégies sont à mettre en oeuvre .

Il s'agira de :

- mettre sur pied un fonds de promotion et de développement du secteur minier ;
- apporter un appui technique et financier aux orpailleurs du Sénégal ;
- étudier la faisabilité d'une exploitation semi-industrielle des petits gisement découverts au Sénégal ( or, titane, fer etc.) ;
- améliorer les conditions d'approvisionnement des artisans potiers en argile ;
- orienter et encadrer les tailleurs de pierres vers des matériaux de meilleurs qualités esthétiques ;

## **LE SECTEUR TERTIAIRE**

### **I - LE SOUS-SECTEUR « COMMERCE »**

Le secteur du commerce a été particulièrement dynamique ces dernières années. Il constitue le domaine d'intervention du secteur informel et constitue le principal pourvoyeur d'emplois en milieu urbain. Le faible niveau de qualification et des investissements requis en font un domaine d'activités particulièrement prisées par les sénégalais. La fonction « commerciale » a un effet déterminant sur la viabilité économique des autres secteurs en amont. Au Sénégal, ce sous-secteur, bien qu'ayant sa propre dynamique, demande à être mieux articulée à l'économie domestique, notamment au développement de la PME/PMI.

La stratégie de développement de ce sous-secteur définie par les Autorités est bâtie autour de trois axes :

- une meilleure accessibilité aux produits de consommation courante sur l'étendue du territoire national ;
- une meilleure garantie de protection du consommateur par un renforcement du contrôle de la qualité des produits mis à la consommation ;
- une meilleure participation des opérateurs économiques nationaux à la commercialisation de la production domestique.

## II – LE SOUS-SECTEUR « TOURISME »

Le sous-secteur est d'un apport considérable dans les comptes économiques du pays. Il occupe la seconde place après la pêche au rang des sous-secteurs pourvoyeurs de devises à l'économie nationale. En 2000, les recettes brutes du « Tourisme » se sont élevées à quelques 97 milliards de nos francs.

La stratégie de développement est consignée dans le « Plan directeur de développement intégré du tourisme » que complète « le Programme d'investissement sectoriel » défini à l'échelle de chaque région ou zone touristique du pays.

Cette stratégie vise le renforcement des acquis, l'implication des nationaux dans l'exploitation du secteur et un objectif d'activités très ambitieux qui est d'attirer 5 000 000 de touristes au Sénégal dans les cinq prochaines années. Les principales options stratégiques de développement de ce sous-secteur se déclinent comme suit :

- mise en place d'un code touristique ;
- aménagement de nouveaux sites ;
- développement et diversification des produits et des marchés ; à ce titre des créneaux porteurs comme « le tourisme cynégétique » basé sur la valorisation de nos potentialités naturelles dans le domaine de la chasse notamment :
  - développement du tourisme de luxe,
  - développement de la chartérisation,
  - renforcement de la politique de promotion : bureaux de promotion touristique à l'étranger.

Cette stratégie de développement du tourisme s'accompagne de mesures visant :

- la sécurisation du touriste ;
- la lutte contre les effets pervers d'une certaine forme de tourisme.

Cette stratégie sera couplée avec celle du développement du sous-secteur des loisirs essentiellement axée sur la promotion et le soutien des expériences de loisirs communautaires et le soutien au développement des métiers liés aux loisirs.

### **III – LE SOUS-SECTEUR « TELESERVICES »**

Le développement des nouvelles technologies de l'information et de la communication figure au rang des priorités gouvernementales en matière de promotion des services. Dans cette perspective, l'Etat compte accélérer le développement des téléservices par l'augmentation des investissements privés permettant, ainsi, la multiplication des accès au téléphone, et à l'Internet ainsi que la création d'emplois.

Le Sénégal fut un des pionniers des téléservices en Afrique. Les « start-up » qui démarrèrent ce type d'activités furent très réduites car utilisant pour la plupart moins de cinquante employés, contrairement aux pays des îles Caraïbes ou de l'Asie (Philippine et Inde) qui emploient en moyenne plusieurs centaines de personnes.

L'objectif stratégique qui se rattache au développement des téléservices s'énonce comme suit : « Faire du Sénégal un pays fortement utilisateur de téléservices et exportateur important et effectif de téléservices ».

Cet objectif stratégique majeur a été décliné en plusieurs objectifs intermédiaires :

- développer le marché public des téléservices à l'horizon de 2003 ;
- inciter le secteur privé à saisir les opportunités offertes dans le domaine des téléservices ;
- exporter dans les domaines suivants : télé-saisie, télé-traduction, télé-interprétariat, télé-maintenance, télé-développement de logiciels, télé-surveillance, télé-médecine, télé-services d'information et de médiation et les téléservices aux particuliers ;
- accroître et diversifier les prestations de téléservices sur les marchés internationaux.



## **Troisième partie**

### **LES MESURES D'ACCOMPAGNEMENT**

Pour être durable, l'essor des secteurs productifs doit s'accompagner d'une stratégie complémentaire de développement des secteurs et domaines de soutien aux activités sectorielles.

Cette stratégie complémentaire d'appui concerne les domaines suivants : l'investissement, les exportations, le développement des unités de production (MPME) et le cadrage macro-économique.

## **1 - La politique de promotion des investissements**

La création de richesse pour lutter efficacement contre la pauvreté suppose la mise en valeur des potentialités dégagées au niveau des différents secteurs ou branches d'activités qui ont été analysés précédemment. Dans ce cadre, l'investissement privé national comme étranger a un rôle capital, puisqu'il est l'instrument économique et financier de cette mise en valeur.

Les pays en développement ont compris cette nécessité et se livrent, en conséquence, une très âpre bataille pour attirer les investisseurs potentiels, grâce notamment à des codes d'investissements qui contiennent des avantages de toutes sortes en contre-partie de la décision d'investir et de créer des emplois.

Au Sénégal, il y a déjà plusieurs structures chargées de la promotion des investissements : Guichet Unique, SODIDA, SONEPI, ZFID. Leur efficacité a été jugée insuffisante au regard des exigences de la mission de promotion des exportations qui suppose : la prospection des opportunités d'investissements, la recherche d'investisseurs potentiels, l'assistance et le suivi des investisseurs notamment dans leurs relations avec l'Administration, la disponibilité d'une banque de données pertinentes sur les secteurs d'activités susceptibles d'attirer les investisseurs.

## **2 - La politique de promotion des exportations**

Elle vise un meilleur positionnement des produits sénégalais sur le marché extérieur. Le Sénégal évolue dans un contexte de vive compétition résultant de son appartenance aux ensembles régionaux tels l'UEMOA et la CEDEAO qui sont en train de mettre en œuvre des zones d'échanges préférentiels. Le Sénégal est aussi signataires des accords de Cotonou (Union Européenne et ACP) ainsi que des accords de Marrakech (OMC).

Si pour tous ces ensembles, il existe des opportunités d'exportation pour l'économie sénégalaise, celles-ci ne pourront être concrétisées que sous des conditions précises : image positive des produits à l'étranger, supports de promotion, identification de débouchés, respect des normes d'entrée, amélioration continue de la productivité des produits sénégalais, capacité de réponse suffisante, respect des termes contractuels d'échange (délais et qualité notamment).

Devant cette exigence, les entreprises locales ont besoin d'un appui conséquent pour accroître leur compétitivité, développer leurs parts de marché, diversifier les destinations et exporter en toute confiance. Des structures chargées de la promotion des exportations ont été créées pour répondre à l'exigence de soutenir le positionnement des produits à l'étranger : Trade Point, CICES, Projet de Promotion des Exportations Agricoles. Mais ce dispositif a révélé des insuffisances au niveau de certaines fonctions essentielles de la promotion des exportations : appui au financement des exportations et appui à la création de société de développement des exportations.

Comme dans beaucoup d'autres pays, le Sénégal entend profiter des synergies qui existent entre les fonctions d'appui aux exportations et celles d'appui à l'investissement. C'est ce qui a motivé la création de l'Agence nationale chargée de la Promotion des Investissements et des Grands Travaux (APIX). Cette nouvelle structure (et celle qui sera probablement créée pour prendre en charge plus spécifiquement la question du développement des exportations) devra mettre en œuvre la stratégie axée sur les points suivants :

☐ pour les investissements :

- susciter l'intérêt pour le Sénégal comme destination de l'Investissement,
- susciter et développer l'investissement local,
- préparer l'Administration (administration centrale et Collectivités locales), les entreprises et les populations à accueillir les investissements ;

☐ pour les exportations :

- développer les ventes des entreprises agricoles, industrielles et artisanales notamment sur le marché international,
- susciter la vocation d'exportateur chez les opérateurs économiques,
- contribuer à sécuriser les transactions,
- assurer à l'industrie et au commerce un approvisionnement compétitif,
- contribuer à articuler le commerce informel à la production nationale,
- articuler les grandes entreprises aux PME locales.

L'APIX est appelé à jouer un rôle essentiel dans le renforcement et la rationalisation des structures d'appui au développement des investissements et des exportations.

### **3 - L'adoption d'une stratégie HIMO pour la réalisation de certains investissements**

L'approche HIMO « suit une stratégie liant directement les objectifs d'emploi à la croissance économique, à travers des investissements économiquement rentables basés sur la main d'œuvre et les autres ressources locales et répondant aux besoins des populations au moyen revenu »<sup>12</sup>

Cette approche offre la possibilité de privilégier l'utilisation intensive de main d'œuvre locale dans la construction, la réhabilitation et l'entretien des infrastructures productives, économiques et sociales. Elle constitue une réelle réponse à la problématique de la pauvreté et à celle du sous-emploi.

Le Plan National d'Action pour l'Emploi considère cette approche et les techniques qui la soutiennent comme autant de possibilités de créer des emplois, notamment pour les jeunes.

Partant des expériences antérieures (AGETIP) et au regard des objectifs des programmes de lutte contre la pauvreté, le Sénégal, avec l'appui du BIT, a adopté une stratégie de promotion et de développement des technologies HIMO dans les investissements publics principalement.

Cette stratégie porte sur les axes suivants :

- orienter la politique d'investissement de manière à optimiser leur impact sur l'emploi et le développement économique et social. Il s'agit de tirer profit des acquis de l'approche HIMO au Sénégal, dans les autres pays africains et en Asie ;
- promouvoir les capacités nationales indispensables à l'exécution des travaux publics HIMO par le secteur privé, tout en cherchant à améliorer les conditions de travail dans le secteur informel. Il s'agit de développer l'information, la formation et l'aide à la programmation ;
- orienter les investissements économiques et sociaux au niveau local de manière à maximiser l'impact sur la réduction de la pauvreté rurale et urbaine ;
- mettre en place un « guichet unique » qui sera une cellule qui centralisera toutes les questions liées à la mise en œuvre de l'approche ;
- mise en place d'un réseau comprenant les différents points interlocuteurs et points focaux (au niveau des ministères techniques).

---

<sup>12</sup> Programmes d'Investissement à Haute Intensité de Main d'œuvre (HIMO) : une approche stratégique pour la création d'emplois ; BIT 1999

Cette stratégie connaît un début d'application avec la création d'une unité d'appui à la mise en place d'une unité d'appui aux investissements intensifs en emploi (Cellule HIMO). Cette approche devrait profiter aux PME du secteur des BTP chargés d'exécuter les travaux et investissements publics et communautaire. A moyen terme, elle vise les objectifs suivants :

- établir une stratégie et des mécanismes pour une ré-affectation significative du PTIP vers l'HIMO ;
- renforcer les capacités locales des PME-BTP notamment pour satisfaire la demande de travaux HIMO ;
- crédibiliser l'approche.

L'approche HIMO devrait trouver un terrain d'application privilégié dans les travaux initiés par les l'Etat et les Collectivités locales avec le concours de l'ADM et de l'AGETIP. Bien menée, elle peut contribuer à lutter efficacement contre le sous-emploi des jeunes en ville, principale source de leur pauvreté.

Dans son adresse au Parlement en juillet 2001, Madame le Premier Ministre a soutenu que « pour permettre au secteur des BTP, secteur à haute intensité de main d'œuvre, d'avoir les incidences escomptées sur l'ensemble de l'économie nationale, il sera mis en œuvre une stratégie qui s'articulera autour de la promotion d'une politique de qualité architecturale pour améliorer notre cadre de vie et le développement de l'industrie du BTP ... »

#### **4 - La politique d'appui au développement de la micro, petite et moyenne entreprise (MPME).**

Comme dans tous les pays en développement, les MPME ont un rôle capital à jouer dans la croissance et le développement économique. Elles sont confrontées à des difficultés liées à l'évolution de leur environnement économique : nouvelles technologies de gestion et de production, concurrences des entreprises des pays communautaires, manque de capacités managériales, etc. Cela justifie un soutien de l'Etat à cette catégorie d'agents économiques.

Le diagnostic du dispositif qui a prévalu au Sénégal jusqu'en 1998, en a identifié les principales lacunes : offre très incomplète au regard de la diversité des besoins de cibles ; faiblesse de la performance des structures (SODIDA, SONEPI et Chambres Consulaires) ; impact limité et manque de coordination.

Les leçons tirées de l'expérience (au Sénégal et ailleurs) des différentes formes d'appui au développement des PME et des initiatives privées ont conduit les autorités à adopter une nouvelle stratégie. Elle est axée sur les points suivants :

- stimuler l’initiative entrepreneuriale ;
- revaloriser la considération de l’Entreprise auprès de l’Etat et du public ;
- organiser et faciliter l’accès aux services de conseil ;
- mettre en place une coordination du système global d’appui ;
- créer un maillage dense d’activités et d’entreprises performantes ;
- créer un environnement favorable au développement des entreprises ;
- coordonner l’appui international direct à l’entreprise.

L’instrument de mise en œuvre de cette stratégie sera l’Agence de Développement des PME (ADPME). Elle aura pour cible : PME du secteur formel et informel, créateurs d’entreprises, prestataires de services.

## **5 - Le développement des Nouvelles Technologies de l’Information et de la Communication (NTIC).**

Doté de peu de ressources naturelles mais disposant de ressources humaines de qualité, le Sénégal a, depuis toujours, misé sur les services, notamment, ceux pour lesquels il a un avantage comparatif du fait de sa position géographique (port et aéroport) ou de ses conditions climatiques (tourisme). Le processus de mondialisation en cours s’accompagne d’une explosion du secteur des services et, particulièrement, dans le domaine des NTIC.

Les NTIC peuvent aider le Sénégal à relever plusieurs défis du développement :

- lutte contre le chômage ;
- lutte contre la pauvreté ;
- amélioration de la compétitivité de son économie par l’amélioration de la productivité des entreprises ;
- amélioration de l’efficacité gouvernementale ;
- développement des exportations et amélioration de la Balance des Paiements.

Le Sénégal peut créer plusieurs dizaines de milliers d’emplois à court ou moyen terme grâce aux NTIC. Dans le domaine des téléservices, une seule entreprise peut recruter des milliers d’emplois pour satisfaire un seul client du Nord, comme ce fut le cas au Ghana, où une entreprise nouvellement installée compte employer 4 000 personnes d’ici fin 2001 pour saisir journallement des formulaires de déclaration de sinistres dans une banque de données d’une compagnie d’assurance américaine.

A la faveur d'une large concertation tenue en mars 2001 et regroupant tous les acteurs impliqués dans le développement des NTIC, un plan d'action basé sur la vision stratégique suivante a été élaboré : grâce notamment aux NTIC, le Sénégal deviendra, dans un horizon de cinq ans, un pays émergeant avec une économie compétitive et moderne dont les ressources seront valorisées et optimisées au niveau national, plus équitable des revenus et contribueront significativement à une élévation du bien-être de la population sur le plan économique, social, culturel, sanitaire et éducatif.

A partir de cette vision, les acteurs ont défini trois axes stratégiques de développement de la grappe NTIC qui devraient canaliser tous les efforts du secteur public et privé afin de réaliser cette vision :

- Développer les téléservices sur le marché national et international
- L'Etat, utilisateur modèle des NTICs, facilitateur et accompagnateur
- Un système d'éducation et de formation adapté à l'évolution des NTICs et aux besoins des différentes filières.

## **6 - La politique de l'emploi en appui à la création de richesses**

L'intervention de l'emploi est centrée sur des mesures de gestion de la main d'œuvre qui contribuent à la fois à la création de richesse tant par le soutien qu'elles apportent à la croissance économique générée par les différents secteurs d'activités que par la facilitation de la création d'activités génératrices de revenus à l'initiative des groupes de pauvres et à la valorisation de gisements d'emplois au niveau local.

### **I. Accroissement du contenu en emploi de la croissance et de sa capacité à réduire la pauvreté.**

1. améliorer la contribution des PME à la création d'emplois ;
2. appuyer, par des mesures spécifiques, les secteurs et filières à forte valeur ajoutée et à grande capacité de création d'emplois ;
3. mettre au point et utiliser des mécanismes et instruments d'analyse et d'optimisation du lien entre la croissance et l'emploi ;
4. accompagner l'émergence d'une économie communautaire et sociale par la valorisation des bassins d'emploi au niveau local ;
5. promouvoir, de façon plus systématique, les approches HIMO.

### **II. Amélioration du fonctionnement du marché du travail pour soutenir la croissance des secteurs**

1. améliorer la gestion et de l'employabilité de la main d'œuvre (mise en place de parcours qualifiants des demandeurs d'emploi, disponibilité et mobilité, information, intermédiation/rapprochement offre et demande d'emploi, mise en place de systèmes de gestions des emplois, métiers et compétences, etc.) ;
  2. information sur le marché de l'emploi (production, traitement et diffusion de données et statistiques générales grâce à une enquête nationale sur l'emploi, le sous-emploi, le chômage, le revenu et la pauvreté au Sénégal, rapport annuel emploi et formation, bulletin trimestriel sur le marché de l'emploi, études et enquêtes conjoncturelles et ponctuelles, concertations sectorielles sur l'emploi et la formation, bourse de l'emploi, communication sociale sur l'emploi, etc.) ;
  3. mise en place d'une Agence Nationale de l'Emploi par l'implantation progressive d'agences locales pour l'emploi intégrant les fonctions d'intermédiation et d'information sur le marché de l'emploi (Système d'information sur le marché de l'Emploi avec l'Observatoire des emplois, métiers et qualifications)
- III. Accroître les possibilités d'accès des pauvres à l'emploi non salarié par la création de nouveaux emplois ou la consolidation d'emplois existants
1. promotion de l'emploi indépendant en milieu rural
  2. promotion de l'emploi indépendant en milieu urbain et semi urbain
- IV. Augmenter l'employabilité des individus pour accroître leurs chances d'accès à l'emploi.
1. faciliter leur accès aux programmes « apprentissage et stage » de la Convention Nationale Etat-Employeurs pour l'emploi des jeunes » ;
  2. mettre à leur disposition des programmes de formation-insertion ciblés sur des métiers porteurs ;
  3. faciliter leur accueil et orientation professionnelle

## **7 - La fiscalité en appui à l'amélioration du cadre macro-économique**

Le pouvoir redistributif de l'Etat grâce à la fiscalité a toujours été perçu comme un puissant moyen de corriger les inégalités dans le partage des fruits de la croissance.

Les études disponibles sur la fiscalité au Sénégal montrent que celle-ci n'est pas particulièrement avantageuse pour les pauvres.



Dans le contexte marqué par l'appartenance du Sénégal à des ensembles communautaires comme l'UEMOA qui visent l'intégration économique des Etats-membres, ce pouvoir de manipulation de la fiscalité tend à s'effriter au profit d'une politique fiscale communautaire.

Néanmoins, même si une réforme fiscale en profondeur n'est encore à l'ordre du jour<sup>13</sup>, des axes d'amélioration peuvent être proposés afin de rendre la fiscalité plus équitable, plus stable et simple :

- améliorer l'efficacité de l'impôt ;
- veillez à la stabilité de la règle fiscale ;
- veillez à l'harmonisation des niveaux de fiscalité (administration centrale et Collectivités locales) pour rendre celle-ci compatible avec la viabilité des personnes morales et le préservation du pouvoir d'achat réel des populations les plus défavorisées ;
- améliorer l'efficacité de l'Administration fiscale dans le sens d'une plus grande équité ;
- lever les contraintes et promouvoir tous les facteurs de réussite d'une politique fiscale.

Une étude sur les meilleures voies et moyens de prendre en charge ces préoccupations dans le contexte actuel paraît souhaitable. Cette étude devrait indiquer les mesures fiscales incitatives qui pourraient être adoptées par les Autorités qui avantageraient, particulièrement, la création de revenus dans le monde rural, la création d'emplois en milieu urbain.

---

<sup>13</sup> Président de la République lors de sa dernière rencontre avec le Patronat

## **Quatrième partie**

# **PLAN D'ACTION ET INDICATEURS DE SUIVI**

La création de richesse pour lutter contre la pauvreté repose sur les considérations suivantes :

- une croissance forte entraînée par le développement des secteurs ciblés en priorité ;
- un développement de l'emploi ;
- un développement des initiatives privées par la création d'unités de productions de biens et services viables.

Partant de ces considérations et des stratégies proposées, les indicateurs suivants peuvent être retenus visant à mesurer l'impact des mesures retenues pour le recul de la pauvreté :

- ❑ indicateurs de création de richesse : augmentation de 50% de la valeur ajoutée des secteurs et sous-secteurs ciblés à l'horizon de 2015 ( soit une moyenne de progression réelle de 6% environ) ;
- ❑ indicateurs d'emplois : progression nette du nombre d'emplois durables en milieu urbain dans les mêmes proportions que le PIB réel.
- ❑ indicateurs de création de PME/PMI : augmentation de 50% du nombre de nouvelles PME-I transformatrices des produits agricoles à l'horizon de 2015.
- ❑ indicateurs de revenus : augmentation du revenu par tête en milieu rural de 50% à l'horizon de 2015.

OBJECTIFS PRIORITAIRES DE LUTTE CONTRE LA PAUVRETE	STRATEGIES	RESULTATS	INDICATEURS A L'HORIZON 2015
<p><b><u>AGRICULTURE</u></b></p> <p>La professionnalisation des acteurs</p> <p>L'octroi de garanties sur le foncier</p> <p>Le développement de l'intensification agricole en rendant disponible les intrants agricoles</p>	<p>Développer les systèmes de communication et d'information,</p> <p>Dynamiser les cadres de concertation</p> <p>Rendre le cadastre rural effectif.</p> <p>Développer et renforcer le conseil agricole</p> <p>Rendre les facteurs de production à un coût supportable (mesures fiscales).</p>	<p>Producteurs agricoles et Acteurs ruraux impliqués, avertis et responsables</p> <p>Cadres fonctionnels et opérationnels :centres de prise de décision</p> <p>Sécurisation foncière réelle et accrue.</p> <p>Agriculteurs maîtrisant les techniques culturales</p> <p>Facteurs de production effectivement utilisés et en plus grandes quantités.</p> <p>Evacuation des produits agricoles facilités.</p>	<p>Représentativité et dynamisme des cadres de concertation rendus opérationnels.</p> <p>Nombre d'Immatriculation foncières</p> <p>Augmentation de la production agricoles (toutes spéculations confondues).</p> <p>Produits agricoles diversifiés (maïs, niébé, production horticoles) ;</p> <p>Augmentation du temps d'occupation du ruraux dans l'année (développement des action non agricoles) ;</p> <p>Augmentation des revenus des ruraux (voir la situation de référence) ;</p>

<p>La commercialisation et la distribution des produits agricoles</p>	<p>Développer les pistes rurales ;</p> <p>Créer et aménager les marchés de produits agricoles ;</p> <p>Créer des structures de normalisation , d'entrepôts, et développer les systèmes d'information sur les marchés ;</p> <p>Créer un fonds de soutien au transport routier</p> <p>Mettre en place un système de crédit adapté associé d'un fonds de garantie et de calamité</p>	<p>Transactions commerciales des produits améliorées.</p> <p>Facilitation commerciale et volume d'échange accrû.</p> <p>Amélioration du parc de véhicules utilitaires en nombre et en qualité.</p> <p>Volume de financement distribué accrû</p> <p>Efficienc e et Efficacité accrûe du système de</p>	<p>Nombre de kilomètres de pistes rurales ;</p> <p>Développement de systèmes d'information sur les marchés ;</p> <p>Augmentation des sources de financement adaptées ;</p>
---	---	---	--

<p>Le renforcement du système de financement</p>	<p>Favoriser l'accessibilité à tous les acteurs en adaptant le crédit aux cycles cultureux, aux types spéculations et d'investissements</p> <p>Développer les systèmes financiers décentralisés (SFD).</p>	<p>crédit.</p> <p>Plus grande équité et élargissement du champ de bénéficiaire.</p>	
<p>Le développement de l'agro-industrie</p>	<p>Développer une agro-industrie de substitution aux produits importés.</p> <p>Octroyer un financement spécifique pour les agro-industries en milieu rural.</p> <p>Alléger la fiscalité pour tout processus de valorisation agro-industriels des produits agricoles</p>	<p>Plus grand nombre de PME/PMI en milieu rural.</p> <p>Efficacité du soutien des IA en milieu rural</p> <p>Diversification accrue des produits agro-industriels, et incitation à la valorisation</p>	<p>Augmentation des unités de transformation agro-industrielles</p>

<p>Le développement de l'hydraulique rurale et de l'irrigation des terres</p>	<p>Accélérer le rythme d'aménagement des terres de la vallée ;</p> <p>Développer la petite irrigation, autour des forage, des bassins de rétention et de toute autre forme de captures des eaux de ruisselle ment ;</p> <p>Créer des sociétés hydrauliques villageoise ( fonçage de puits et aménagement des réseaux d'irrigation) ;</p> <p>Diversifier les sources d'énergie pour appuyer l'hydraulique rurale (systèmes d'exhaure).</p>	<p>Superficies aménagées en nette augmentation</p> <p>Extension des PIV, et développement de la maîtrise de l'eau</p> <p>Maîtrise accrûe de l'eau pour l'agriculture</p> <p>Augmenter les quantités d'eau disponibles pour l'agriculture</p> <p>Disponibilité accrûe de la biomasse et des</p>	
---	---	--	--

<p>La sauvegarde de l’environnement et la lutte contre la désertification</p>	<p>Lutter contre les feux de brousse ;</p> <p>Protéger les forêts, les bassins versants ;</p> <p>Développer les programmes d’aménagement et d’agro-foresterie dans une dynamique participative avec les collectivités locales</p>	<p>réserves fourragères.</p> <p>Extension des zones de forêts</p> <p>Prise en charge effective par les populations .</p>	<p>Les tendances en pertes de ressources naturelles sont inversées</p>
<p>Le développement du secteur privé en milieu rural</p>	<p>Développer l’entrepreneuriat rural ;</p> <p>Inciter les privés à s’installer en campagne en facilitant les premières installations, en détaxant les équipements lourds, et certains</p>	<p>Développement d’un secteur privé dynamique en milieu rural</p> <p>Plus grand équipement du monde rural</p>	



	<p>équipements d'exhaure.</p> <p>Favoriser la mécanisation agricole en créant des centres de réparation et de démonstration ;</p> <p>Améliorer l'habitat rural</p>	<p>Mécanisation accrue de l'agriculture.</p> <p>Amélioration effective de la qualité de vie en milieu rural.</p>	
<p><b><u>ELEVAGE</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• L'assurance par la sécurité alimentaire.</li> <li>• L'efficacité économique (production, commercialisation, institutions).</li> <li>• L'équité dans les rapports de prix, les termes d'échange ville – campagne et l'accès à la terre et aux ressources naturelles.</li> <li>• La gestion de l'environnement pour un maintien du capital foncier, la préservation des bases productives et l'amélioration des systèmes de production.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Développement de l'insémination artificielle ;</li> <li>• Amélioration génétique des races locales ;</li> <li>• Structuration et régulation des marchés</li> <li>• Etablissement d'un système de crédit adapté ;</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Multiplication des centres d'insémination.</li> <li>• Application effective résultats de la recherche sur l'amélioration des races.</li> <li>• Crédit adapté au sous secteur de l'élevage.</li> <li>• Marché régulé</li> <li>• Adaptation zonale des productions</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• La consommation de viande (habitant/an) atteint ou dépasse 14 kg (100 000T en 2000 à 144 600T en 2003) ;</li> <li>• Augmentation de la consommation d'œufs &gt; 30 unités per capita (22 œufs en 2000 à 30 à 2003) ;</li> <li>• Diminution de la facture laitière (30 milliards 1997) et augmentation de la consommation (27 à 35 litres per capita en 2003) ;</li> <li>• Augmentation de la production de miel (200T à 1000T) et de cire (50T à 150 T) à l'horizon 2003 ;</li> </ul>

OBJECTIFS	STRATEGIES	RESULTATS	INDICATEURS
<p>PECHE</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• la gestion durable et la restauration des ressources halieutiques ;</li> <li>* </li> <li>• la satisfaction de la demande nationale ;</li> <li>• la qualification des professionnels du secteur ;</li> <li>• la valorisation maximale des ressources</li> <li>• la mise à la disposition des</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Assurer la gestion durable de la pêche et de l'aquaculture et la viabilité des pêcheries</li> <li>• Satisfaire la demande nationale en produits halieutiques</li> <li>• Améliorer et moderniser les conditions d'exercice de la pêche artisanale</li> <li>• Valoriser la production halieutique</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Le stock de ressources halieutiques est préservé.</li> <li>• Le nombre des entreprises en difficultés est très réduit..</li> <li>• Le marché local est mieux approvisionné en produits halieutiques</li> <li>• Les pêcheurs utilisent des techniques modernes</li> <li>• Les pêcheurs sont mieux formés aux pratiques de gestion.</li> <li>• Le produit net des captures est amélioré.</li> <li>• Existence de lignes de crédits</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les ressources halieutiques augmentent en dépit de l'effort de pêche ;</li> <li>• Le secteur enregistre une baisse des faillites de 10%.</li> <li>• Les produits commercialisés sur le marché local augmentent de 10%</li> <li>• La part du marché local augmente de 10% par an sur la période.</li> <li>• Les achats d'équipements de production augmentent</li> <li>• Le nombre d'infrastructures de pêches augmentent</li> <li>• Le taux de perte est en baisse de 10%</li> <li>• Le nombre de professionnels de la pêche artisanale bénéficiant des crédits est en</li> </ul>

<p>professionnels du secteur, d'instruments financiers susceptibles de satisfaire les besoins d'investissement et d'exploitation dans des conditions compatibles avec la viabilité financière des activités de pêche.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Développer un système durable de financement de la pêche et des activités aquacoles</li> <li>• Renforcer la coopération internationale en matière de pêche et d'aquaculture</li> </ul>	<p>opérationnelles et diversifiées</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Existence d'accords de pêche avec les pays voisins.</li> </ul>	<p>hausse.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Le nombre d'accords de coopération signés avec les pays voisins ;</li> <li>• Le nombre d'accord d'assistance technique dans les domaines de la pêche continentale et de l'aquaculture.</li> </ul>
<p><b><u>ENVIRONNEMENT</u></b></p> <p>1. Stopper la tendance à la dégradation des RNE</p> <p>2. Trouver un point d'équilibre entre la satisfaction des besoins des populations et le maintien de la biodiversité.</p>	<p>Mettre en oeuvre des initiatives hardies de revalorisation de la biodiversité.</p> <p>Impliquer les populations dans la GRNE</p>	<p>Amélioration du potentiel environnemental existant.</p> <p>Une meilleure gestion de proximité de l'environnement</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Baisse de la déforestation</li> <li>• Récupération des terres salées et acides (nbre d'ha)</li> <li>• Réhabilitation de la faune (réapparition des espèces menacées)</li> <li>• Augmentation des forêts naturelles et communautaires (nbre de forêts aménagées) ;</li> <li>• Augmentation du niveau d'utilisation des énergies de substitution au charbon de bois (gaz, biogaz, fourneau Ban ak souf, solaire) ;</li> <li>• Amélioration de la gestion des ressources en eau ;</li> <li>• Restaurer et conserver le système agraire</li> </ul>

			<p>et agrofestier (érosion, nbre d’ha protégés) ;</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Diminution des feux de brousse (nbre d’ha ...)</li> </ul>
<p><b><u>ARTISANAT</u></b></p> <p>Le renforcement du <b>cadre institutionnel et réglementaire en le rendant plus favorable</b> à l’épanouissement du secteur</p> <p>La relance et la re dynamisation des actions de <b>formation en milieu artisanal</b></p>	<p><b>- Accroître les ressources des CM en vue de permettre leur autofinancement;</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>-Accroître le nombre des artisans aux CM;</li> <li>- Revoir les textes législatifs et réglementaires;</li> <li>- Promouvoir un environnement juridique et économique favorable à l’épanouissement de l’entreprise artisanale;</li> <li>-Généraliser la formation par alternance;</li> <li>-Re dynamiser le perfectionnement administratif et technique de l’encadrement intervenant dans le secteur à différents niveaux</li> <li>-Adopter le système de financement aux réalités du secteur;</li> <li>-Assouplir les conditions d’accès au crédit;</li> <li>-Ramifier de la façon la plus étendue</li> </ul>	<p>Le cadre institutionnel répond mieux aux aspirations du secteur</p> <p>Les artisans et leur encadreurs bénéficient d’une formation adoptée et continue</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Les tarifs des prestations des CM relevés (taux de relèvement)</li> <li>-Des services nouveaux et modernes créés dans les CM (nbr de services créés)</li> <li>-Un système comptable léger et adopté : Nbr d’entreprises ayant un système comptable</li> <li>-Des centres régionaux de l’artisanat biens équipés : nbre de centres</li> <li>-Le financement de la formation est bien couvert : Montant annuel</li> <li>-Les qualifications techniques professionnelles et en gestion des artisans</li> </ul>

<p>La mise en place d'un <b>système de financement attractif et adopté au secteur de l'artisanat</b></p> <p>L'amélioration du niveau de <b>commercialisation des produits et services artisanaux</b></p> <p>L'instauration d'un <b>cadre de transmission fluide de l'information et de sensibilisation permanente</b> entre les différents acteurs de l'artisanat</p>	<p>possible les circuits de commercialisation au niveau local, régionale et internationale;</p> <p>-Promouvoir les produits au niveau national et international, en faisant usage des techniques modernes de ventes;</p> <p>-Multiplier les actions de sensibilisation, d'information, d'éducation et de communication en milieu artisanal;</p> <p>-Encourager l'organisation des artisans;</p> <p>-Créer un environnement favorable à l'harmonisation des interventions dans le secteur.</p>	<p>Les artisans assurent la prise en charge de leur autofinancement</p> <p>La demande est en perpétuelle croissance</p> <p>Fluidité de transmission de l'information</p>	<p>sont relevées : nbr d'artisans et encadreurs formés</p> <p>-Les capacités des SFD sont renforcées (Nbr d'agents formés, Nbr de dossiers traités, Financement octroyé)</p> <p>-Le crédit est accessible aux artisans ( Montant des crédits au secteur, Nbr de bénéficiaires)</p> <p>-Les villages artisanaux réhabilités : Nbr de villages</p> <p>-Les techniques de vente à l'exportation sont maîtrisées : Quantités exportés</p> <p>-Les artisans participent régulièrement aux foires étrangères : Nbr de participation</p> <p>-Les normes de qualité des produits sont connues et maîtrisées : Chiffre d'affaire du secteur</p> <p>-Les CM et l'UNCM sont dotées de services de documentation riches : nbr de Chambres équipés</p>
---	---	--	---

			<ul style="list-style-type: none"><li>-Les OPA sont fortes et nombreuses :nbr d'OPA fonctionnelles</li> <li>-Les plans d'aménagement réservent des sites à l'artisanat Nbr de sites réservés</li> <li>-Les différents intervenants (OPA/CM/Etat/Bailleurs/ONG) ont un cadre de concertation : Nbr de rencontre par an.</li></ul>
--	--	--	--

# **A N N E X E**

## **DOCUMENTATION REÇUE DU GROUPE THEMATIQUE**

**LISTE DOCUMENTATION RECUE DU GROUPE THEMATIQUE**

<b>N°</b>	<b>TITRE</b>	<b>SECTEUR</b>	<b>NATURE</b>	<b>SOURCE / COMMANDITAIRE</b>	<b>DATE</b>
1	ETUDE SUR L'INITIATIVE 20-20 COMME OPTION STRATEGIQUE DE DEVELOPPEMENT	4	Rapport final	Programme Elargie de Lutte Contre la Pauvreté (PELCP) / Direction de la Planification & UNICEF	EN/97/003, octobre 2000
2	PROGRAMME NATIONAL DE PRISE EN CHARGE DES ENFANTS EN SITUATION DE RISQUE	4	Composante du Programme	Primature	janv-00
3	RAPPORT DE L'ENQUETE SUR LES OBJECTIFS DE LA FIN DE DECENNIE SUR L'ENFANCE		MICS – II	Gouvernement du Sénégal & UNICEF	déc-00
4	POVERTY REDUCTION BEGINS WITH CHILDREN	4	Review (Policy and Planning)	Division of Evaluation / UNICEF	March 2000
5	ANALYSE DE LA SITUATION DE L'ENFANT ET DE LA FEMME AU SENEGAL POUR LA PERIODE 2000	4	Analyse (Draft)	Sénégal & UNICEF	Draft juin 2001
6	PLAN D'ACTION NATIONAL POUR L'ENFANCE	4	Plan d'action	MFEF & UNICEF	juil-91
7	LA PAUVRETE ET LES ENFANTS : Bilan des dernières années dans les pays moins avancés	4	Examen des politiques	Division de l'Evaluation des Politiques et de la Planification / UNICEF	mai-01
8	PARTENAIRES DANS LA TRANSFORMATION DU DEVELOPPEMENT : NOUVELLES PERSPECTIVES DE L'ELABORATION DE SRP MAITRISEES PAR LES PAYS.			Groupe de la Banque Mondiale	mars-00
9	MARCHES BETAIL – VIANDE EN AFRIQUE DE L'OUEST ET DU CENTRE	1	Bulletin trimestrie	CEMAC	N°006 de 1998-1999
10	MARCHES BETAIL – VIANDE EN AFRIQUE DE L'OUEST ET DU CENTRE	1	Bulletin trimestrie	CEMAC	N° 009 de Juillet-Septembre 2000
	MARCHE BETAIL-VIANDE- PREMIER TRIMESTRE 2000	1	Note de synthèse N°7	Direction de l'Elevage – Bureau des Statistiques (Moussa MBAYE/CMA/AVC et UE)	2000
10	LE MARCHE DU BETAIL ET DE LA VIANDE EN 1999	1	Note de synthèse N°6	Direction de l'Elevage – Bureau des Statistiques (Moussa MBAYE/CMA/AVC et UE)	1999
11	ATELIER POUR L'ELABORATION DE LA LETTRE DE POLITIQUE SECTORIELLE SUR L'ARTISANAT	3	Rapport de synthèse de l'atelier	Direction de l'artisanat, Direction de la Planification, Coopération Technique Allemande (GTZ)	févr-01
12	LETRE DE POLITIQUE DE DEVELOPPEMENT DU SECTEUR DE L'ARTISANAT	3		Direction de l'artisanat	déc-99
13	RAPPORT NATIONAL SUR LE SUIVI DU SOMMET MONDIAL POUR LES ENFANTS 1990 - 2000	4	Document national	REPUBLIQUE DU SENEGAL	déc-00
14	FAIRE DE L' AGRICULTURE LE MOTEUR DU DEVELOPPEMENT DU SENEGAL : ORIENTATIONS ET STRATEGIES	1		Younousse SEYE Ingénieur Agro-Economiste	janv-00
15	STRATEGIE DE LUTTE POUR LA REDUCTION DE LA PAUVRETE:VOLET ASSAINISSEMENT	1	Contribution au DSRP	Office National de l'Assainissement du SENEGAL ( O.N.A.S)	Aout 2001



16				Ministère des Mines, de l'Energie et de l'Hydraulique	
17	<b>LA STRATEGIE DE L'ASER</b>	4	Contribution au DSRP	Agence Sénégalaise d'Electrification Rurale (ASER)	
18	<b>CREATION DE RICHESSES PAR LA VALORISATION ARTISANALE ET SEMI INDUSTRIELLE DES RESSOURCES MINERALES DU SENEGAL</b>	4	Contribution au DSRP	Direction des Mines et de la Géologie	
19	<b>CONTRIBUTION DU SECTEUR DE L'ENERGIE ET DU SOUS-SECTEUR DES COMBUSTIBLES DOMESTIQUES A LA LUTTE CONTRE LA PAUVRETE : Création de richesse</b>	2	Contribution au DSRP	Projet Sénégal-Allemand Combustibles Domestiques / GTZ	juil-01
20	<b>MAITRISE DES EAUX DE SURFACE EN VUE DU DEVELOPPEMENT DES PRODUCTIONS AGRICOLES</b>	4 - *1	Contribution au DSRP	AGENCE DE PROMOTION DU RESEAU HYDROGRAPHIQUE NATIONAL	
21	<b>CONTRIBUTION DIVISION HYDROCARBURES AU DSRP</b>	4 - *2	Contribution au DSRF	DIRECTION DE L'ENERGIE	
22	<b>AMELIORATION DES CONDITIONS DE VIE DES GROUPES VULNERABLES</b>	4	Contribution au DSRF	DIRECTION DE L'ENERGIE (Combustibles domestiques)	
23	<b>LE RENFORCEMENT DES CAPACITES ET LA PROMOTION DES SERVICES DE BASE</b>	4 - *1	Contribution au DSRF	DIRECTION DE L'ENERGIE	
24	<b>POUR UNE EDUCATION SURVEILLEE DE DEVELOPPEMENT</b>			Direction de l'Education Surveillée et de la Protection Sociale / MINISTERE DE LA JUSTICE	juin-00
25	<b>PRESENTATION DU PMIA</b>		Note et plaquette de présentation	Projet de Modernisation et d'Intensification Agricole	
26	<b>SITUATION ACTUELLE ET PERSPECTIVES DU SECTEUR DE L'HYDRAULIQUE</b>			MINISTRE DE L'ENERGIE, DES MINES ET DE L'HYDRAULIQUE	juin-01
27	<b>PREPARATION DE LA STRATEGIE DE DEVELOPPEMENT DU SECTEUR PRIVE</b>		Projet de document de stratégie	République du Sénégal/ Comité de Pilotage, Groupe de travail	
28	<b>ETUDE DE L'IMPACT DES POLITIQUES D'INVESTISSEMENT SUR L'EMPLOI ET LA PAUVRETE AU SENEGAL</b>			Ministère de la Fonction Publique et de l'Emploi, BIT, PNUD, JFA/Pressa	juil-01
29					
30					
31					
32					
33					